Nations Unies A/56/PV.49

Assemblée générale

Cinquante-sixième session

Documents officiels

49e séance plénière
Lundi 12 novembre 2001, à 15 heures
New York

Président : M. Han Seung-soo . . . . . (République de Corée)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Allocution de M. Rexhep Meidani, Président de la République d'Albanie

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va d'abord entendre une allocution du Président de la République d'Albanie.

M. Rexhep Meidani, Président de la République d'Albanie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à M. Rexhep Meidani, Président de la République d'Albanie, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président Meidani (*parle en français*) : La session de cette année porte sur ses épaules le poids de la douleur pour les victimes innocentes, des actes macabres de terrorisme commis il y a deux mois aux États-Unis d'Amérique, mais aussi de l'événement de ce matin. Au nom de l'État et du peuple albanais, j'exprime toute notre indignation et notre dénonciation sévère et catégorique de ces actes qui n'ont pas visé un seul pays, mais qui ont porté gravement atteinte aux valeurs de la démocratie, de la liberté et de toute la civilisation mondiale. J'exprime en même temps la plus profonde sympathie au peuple des États-Unis et à toutes les familles qui ont perdu des personnes chères dans ces événements tragiques.

De nos jours, le terrorisme international devient un des plus grands défis pour le monde dans lequel nous vivons. Il est impératif que la communauté internationale traite ce phénomène avec le plus grand sérieux, car il est lourd de conséquences néfastes et catastrophiques à plusieurs égards.

L'État albanais considère que les actions militaires de la coalition antiterroriste conduite par les États-Unis et la Grande-Bretagne contre le régime des Taliban en Afghanistan et le groupe terroriste Al-Qaida dirigé par ben Laden sont justes et en entière conformité avec le Chapitre VII de la Charte des Nations unies et les résolutions du Conseil de sécurité. Compte tenu de ce fait, et en tant que pays qui défend les valeurs de la liberté et de la démocratie, l'Albanie a dès le début exprimé sa détermination à faire partie de cette coalition.

L'action internationale commencée contre le terrorisme ne doit pas être interprétée comme une collision entre des civilisations. Au contraire, nous les Albanais la considérons comme une opposition du bien contre le mal, des valeurs de l'humanisme et de la paix contre l'obscurantisme et les antivaleurs. La seule façon de gagner cette guerre est que tous nos pays unissent leurs forces dans un front commun, qu'ils prennent des mesures de prévention de plus en plus draconiennes au niveau national et qu'ils décuplent les

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

01-63231 (F)

formes et les moyens de coopération sur le plan bilatéral et multilatéral pour barrer la voie à tout individu ou groupe terroriste qui met en cause la paix et la stabilité mondiales. De son côté, l'ONU avec ses mécanismes peut et doit faire davantage dans le sens de la coordination de ces efforts.

L'État albanais salue les mesures prises par l'ONU en réponse aux actes de terrorisme. Il appuie avec force la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité et appelle tous les pays membres de l'ONU à s'acquitter de toutes les obligations qui en découlent. Nous appuyons également les efforts actuels visant à compléter le cadre légal de l'ONU sur la coordination et les efforts de la communauté internationale pour combattre le terrorisme. Pour sa part, l'Albanie est déjà partie à huit conventions internationales importantes sur la lutte contre le terrorisme, et elle va adhérer prochainement à six autres conventions.

Le programme de quatre ans du nouveau Gouvernement albanais s'est fixé des objectifs clairs et réalistes visant à faire sortir définitivement le pays de la longue transition et à l'engager dans la voie du développement économique stable, de la consolidation des institutions démocratiques et de l'ordre légal, ainsi que de l'intégration dans la famille européenne. Grâce à des mesures constantes, l'Albanie s'est déjà transformée en un milieu favorable à l'encouragement de la libre initiative des individus albanais, mais aussi à l'absorption des investissements étrangers.

D'autre part, les institutions albanaises continueront à avoir au centre de l'attention de leur activité la lutte contre le terrorisme, le crime organisé, les trafics illégaux et la corruption.

L'engagement responsable des autorités de l'État dans une lutte sans compromis contre ces phénomènes, ainsi que leur coopération avec d'autres pays de la région ou plus lointains, ont fait en sorte que les tentatives des éléments criminels d'exploiter l'Albanie comme un pays de transit pour les différents trafics illégaux soient tenues en échec dans la plupart des cas.

Mme Dlamini Zuma (Afrique du Sud), Vice-Présidente, assume la présidence.

L'Albanie estime que toute une mosaïque de démocraties en voie de développement est déjà en train de prendre forme dans les Balkans, bien qu'avec des difficultés. Considérant la stabilité intérieure politique et économique comme indissociable de la stabilité régionale, l'Albanie s'est engagée à appliquer une politique régionale de bon voisinage envers tous les pays des Balkans, et elle a donné des preuves concrètes de cette volonté. Une expression éloquente de cette politique a été le rétablissement des rapports diplomatiques avec le Gouvernement de Belgrade au début de cette année. Cet acte a été une suite logique du début des faits démocratiques qui se sont produits en République de Serbie et qui ont amené au résultat tant attendu par toute l'opinion internationale, à savoir la chute du régime de Milosevic et la remise de ce dernier au Tribunal de La Haye. Cependant, le même sort doit être réservé aussi aux autres criminels, aux exécuteurs de la politique du génocide et de l'épuration ethnique qu'il avait planifiée.

Au nom de la paix et de la stabilité dans la région, mais aussi du bon voisinage, l'État albanais a adopté des attitudes réalistes, même par rapport à la crise la plus récente dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, et ses prises de position ont été hautement appréciées par la communauté internationale.

Le Gouvernement albanais a salué la conclusion de l'Accord-cadre d'Ochrid entre les autorités macédoniennes et les forces politiques albanaises, et il espère le voir mis prochainement en application de manière intégrale, car cela contribuerait à la paix et à la stabilité en Macédoine et dans la région. Nous saluons en même temps chaleureusement le rôle irremplaçable et les efforts des médiateurs internationaux, qui ont conduit à la signature de cet accord, ainsi que l'engagement de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour sa garantie sur le terrain.

L'État albanais a établi de bonnes relations de coopération même avec le Kosovo, en appréciant hautement les faits nouveaux positifs qui y sont survenus. La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et M. Haekerupp personnellement, ont effectué des pas importants en vue de compléter le cadre légal au Kosovo et d'organiser le processus des élections générales, qui auront lieu le 17 novembre.

Ce scrutin marquera une page importante dans l'histoire du Kosovo et de la région, car c'est pour la première fois dans son histoire que le peuple du Kosovo pourra élire de manière libre et démocratique

les organes de gouvernement démocratiques qui vont assumer l'avenir du Kosovo. Nous exprimons notre désir sincère que la minorité serbe et les autres minorités, qui vivent au Kosovo, participent à ces élections, car nous les considérons comme une partie intégrante de la société kosovare.

Sans vouloir m'arrêter longuement sur les nombreux problèmes que traverse le Kosovo, je voudrais appeler la communauté internationale à apporter une solution à la question de Mitrovica divisée. Les pratiques qui consistent à éviter les conflits interethniques au Kosovo, par le biais de compromis et de compensations territoriales, et qui reposent sur les idées du morcellement de son territoire, ainsi que la création d'institutions parallèles, sont néfastes et condamnables et n'apportent rien de bon au Kosovo, sinon une nouvelle poussée de la haine interethnique nourrie par le régime de Milosevic. La communauté internationale et les forces politiques au Kosovo doivent mettre tout en oeuvre et intensifier leurs efforts pour édifier une société ouverte, qui respecte la diversité ethnique, religieuse et culturelle.

L'Albanie a établi de bonnes relations de coopération avec les pays de la région, non seulement au plan bilatéral mais aussi au plan multilatéral. Elle s'est efforcée de jouer son rôle en fonction de la paix et de la stabilité dans la région des Balkans, y compris dans le cadre du Processus de coopération de l'Europe du Sud-Est, où nous assumons actuellement la présidence. Dans le cadre de cette initiative, l'Albanie jouera un rôle encore plus actif pour coordonner les efforts des pays membres en vue de renforcer la coopération multilatérale dans tous les domaines et de surmonter les crises et les problèmes de la région.

Le Gouvernement albanais continuera son engagement dans ce sens au cours des quatre années à venir, y compris dans le cadre des autres initiatives régionales, où notre principal engagement sera de réaliser les projets communs d'infrastructures dans le cadre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est.

Tout comme les autres pays de l'Europe du Sud-Est, l'Albanie s'est engagée avec enthousiasme dans le processus d'intégration dans les structures euratlantiques, avec comme objectif stratégique et priorité principale son adhésion à l'Union européenne.

L'État albanais a salué la décision prise par le Sommet de Göteborg, en juin dernier, en faveur de l'ouverture prochaine des négociations en vue de la signature de l'accord de stabilisation et d'association. L'objectif du Gouvernement albanais est que ces négociations soient conclues le plus vite possible et que l'accord de stabilisation et d'association soit signé au cours de l'année prochaine. Nous sommes conscients que cela exige une coordination et une coopération de toutes les structures gouvernementales, dans l'objectif de remplir les paramètres politiques, économiques et sociaux, qui découlent de ce processus.

Nous sommes persuadés que l'intégration commence tout d'abord dans le pays et qu'il nous faudra oeuvrer davantage pour atteindre les résultats requis par l'Union européenne dans tous les domaines, notamment dans ceux qui exigent un plus grand progrès dans la voie des réformes, et principalement du raffermissement de l'ordre légal, de l'adaptation de la législation locale aux acquis communautaires, de la poursuite de politiques efficaces macro et microéconomiques.

L'adhésion de l'Albanie à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) est un autre objectif stratégique de notre pays. Grâce aux rapports très étroits avec l'Alliance euratlantique au cours de ces dernières années, l'Albanie se range parmi les neuf pays qualifiés par l'Alliance comme des candidats potentiels à l'adhésion à l'OTAN.

Aujourd'hui, l'humanité est confrontée à des défis nouveaux et anciens. Les conflits entre États et interethniques, le terrorisme et le crime organisé, le niveau encore élevé de la pauvreté et le grand fossé qui existe entre les pays pauvres et les pays riches, y compris le fossé technologique, les calamités naturelles et le tarissement des ressources énergétiques, les maladies comme le sida et les maladies épidémiques ou les maladies d'origine bioterroriste, sont des questions placées depuis longtemps au centre de l'attention de la communauté internationale. Les faits qui surviennent actuellement dans le monde ont démontré, plus que jamais, l'importance vitale et le rôle irremplaçable joué par l'Organisation des Nations Unies pour instaurer la paix et la sécurité et pour encourager le développement dans le monde entier.

Le Sommet du Millénaire a montré une nouvelle fois qu'il est indispensable que chaque État Membre de notre Organisation s'engage constamment et contribue à régler les conflits et les tensions au niveau régional et international, ainsi qu'à faire face à des défis comme la

mondialisation, la pauvreté, le sida, la drogue et la garantie d'un développement stable.

En plus de ces défis, l'ONU doit faire face à tous les problèmes liés à sa réforme. Elle doit gérer encore mieux les revenus afin qu'ils soient acheminés le plus possible en faveur des opérations de maintien de la paix et des projets de développement pour tous les pays pauvres, en transition ou en voie de développement. L'ONU doit devenir, pour ses Membres, une organisation aussi représentative que possible.

Et enfin, l'ONU doit trouver et mettre en oeuvre sans aucune réserve des mécanismes non pas bureaucratiques ou lourds mais aussi légers et efficaces que possible, pour rendre son activité plus tangible et fructueuse et sa voix plus autoritaire dans tous les coins du globe.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République d'Albanie pour la déclaration qu'il vient de faire.

M. Rexhep Meidani, Président de la République d'Albanie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. Mme Maria E. Levens, Ministre des affaires étrangères du Suriname.

Mme Levens (Suriname) (*parle en anglais*) : Ma délégation ne trouve pas de mots pour exprimer sa tristesse devant la catastrophe aérienne qui s'est produite ce matin dans une zone résidentielle de New York. En de pareils moments, on n'a nul besoin de mots. Le Gouvernement et le peuple du Suriname présentent leurs sincères condoléances aux familles de toutes les victimes. Nous prions pour que notre amour et notre amitié puissent apporter consolation et paix à tous ceux qui ont été touchés par cette tragédie et par les horribles attentats du 11 septembre.

Au cours de l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations, le besoin de dialogue s'avère indispensable partout dans le monde. Au Suriname, nous avons toujours essayé de mettre en oeuvre la notion du dialogue.

Le Suriname est un petit pays à population multiethnique. Nos ancêtres sont arrivés au Suriname il y a plusieurs générations en provenance de l'Afrique de l'Ouest, de la Chine, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Europe et du Moyen-Orient. Nous avons eu la chance que, grâce au respect et à la compréhension réciproques, ces groupes aient vécu et continuent de vivre pacifiquement ensemble au Suriname. Plus que jamais, nous nous rendons compte que cette harmonie doit être chérie et cultivée, puisque nous ne pouvons plus considérer la paix et l'harmonie comme allant de soi.

Notre gouvernement joue un rôle très important dans cette coexistence pacifique, car nous avons fermement encouragé le respect mutuel et le consensus et nous avons oeuvré activement en leur faveur. Nous pensons que, pour que la population participe activement au développement du pays, il faut qu'elle se voie représentée dans le gouvernement national et local. Nous oeuvrons fermement en faveur de cette démocratie consensuelle au Suriname, car ce dispositif de partage du pouvoir a incité tous les groupes ethniques à être tolérants et à respecter les idéologies politiques, les cultures et les religions de tout un chacun. Notre gouvernement et notre peuple défendent fermement la liberté de religion ainsi que la tolérance et le respect des formes d'expression culturelle de tout un chacun.

De même, la population autochtone du Suriname vit dans l'intérieur du pays avec ses propres convictions culturelles et religieuses. Les besoins et les droits de la population autochtone sont pris en considération au plus haut niveau de notre gouvernement. Leurs points de vue et leurs préoccupations sont partagées avec le gouvernement central moyennant un dialogue constant. En conséquence, mon gouvernement attend avec intérêt la première session de l'Instance permanente sur les questions autochtones, qui doit se tenir en mai 2002.

Comme nous le savons et en avons fait l'expérience, les attachements primordiaux des individus se renforcent en période de besoin et de désespoir. Le chagrin qu'éprouvent des familles des États-Unis d'Amérique et d'autre régions du monde a été vivement ressenti, et partout dans le monde de nombreuses familles et de nombreux groupes se sont réconfortés mutuellement. Nos pensées vont à toutes les victimes des attentats du 11 septembre et aux membres de leurs familles.

Nous ne pouvons pas encore évaluer toutes les incidences sociales et économiques de ces attaques. Toutefois, nous avons déjà constaté leurs conséquences dévastatrices dans les Caraïbes en ce qui concerne la perte de revenus, par exemple dans les domaines du tourisme et du commerce. Les catastrophes naturelles ont également touché notre région et ma délégation exprime sa compassion aux peuples des Caraïbes, en particulier ceux du Belize et de Cuba, qui ont récemment été frappés par les cyclones Iris et Michelle.

En tant que membre de la Communauté des Caraïbes, nous savons que nous connaissons des problèmes graves dans la région. Notre accès limité aux marchés mondiaux, à cause de règles commerciales strictes et des règlements de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), a entraîné un accroissement de la pauvreté dans notre région. Le Suriname demande la mise en place d'un dispositif institutionnel entre l'ONU et l'OMC, afin de permettre aux pays en développement d'accéder plus facilement à cet organe.

Nous avons élargi et approfondi nos liens régionaux. À cet égard, nous aimerions exprimer notre gratitude aux pays de l'hémisphère occidental qui nous ont offert leur aide et qui ont manifesté leur appui à notre inclusion dans les différents mouvements d'intégration.

Dans les Caraïbes, nous jouissons d'un niveau élevé de démocratie et nous obéissons à l'état de droit. Nos gouvernements ont joué un rôle actif pour créer un cadre propre à attirer les investisseurs étrangers et à accroître la production des biens et services. Nous avons encore besoin d'aide. Les promesses faites par les pays développés dans la Déclaration du Millénaire de l'an 2000 n'ont pas encore abouti à une augmentation de l'aide publique au développement. Nous, pays en développement, avons besoin de chances égales.

Si nous, en tant que communauté internationale, convenons que le développement axé sur la personne humaine est au premier plan de notre ordre du jour, nous devons comprendre qu'il nous faut atteindre cet objectif ensemble. Si notre objectif est d'éliminer la misère, nous devons consentir un effort pour atteindre cet objectif. Réduire de moitié le nombre de personnes qui vivent avec moins d'un dollar par jour d'ici à 2015 constitue l'un des principaux objectifs que nous souhaitons atteindre pour le bien des personnes véritablement défavorisées.

La Conférence internationale sur le financement du développement, qui doit se tenir en mars 2002 au Mexique, donnera aux pays développés et aux pays en développement la possibilité de parvenir à des accords concrets et de définir des modalités précises pour dégager des ressources pour le développement. Si nous ne saisissons pas l'occasion que nous offre cette Conférence d'oeuvrer en vue du développement durable pour toutes les populations du monde, nous laisserons passer une grande chance de parvenir à une répartition plus équitable de la richesse mondiale.

Si nous ne saisissons pas cette occasion, nous laisserons également passer la chance d'intensifier notre lutte contre des maladies mortelles telles que le VIH/sida et le paludisme, qui touchent des millions de personnes dans le monde. Aux Caraïbes, nous nous sommes engagés à poursuivre la lutte qui est menée dans notre région contre le VIH/sida. Nous ne devons pas perdre de vue le fait que tous les jours des individus continuent à mourir de cette maladie. Il nous appartient, à nous communauté internationale, de trouver des solutions et d'améliorer les vies des milliards de personnes qui se heurtent à des problèmes omniprésents tels que la misère, le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose et l'analphabétisme, ainsi qu'aux problèmes qui découlent du fardeau de la dette, du problème des réfugiés, des dégradations de l'environnement et de l'écart grandissant qui existe entre riches et pauvres.

Le Suriname a entrepris des efforts considérables dans le domaine de la parité entre les sexes et, avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement, nous avons commencé des programmes de sensibilisation aux sexospécificités. Nous avons des femmes qui occupent des postes de haut niveau et je me réjouis vivement de pouvoir dire à l'Assemblée que notre délégation se compose aujourd'hui principalement de femmes. Nous nous félicitons de cette évolution dans notre pays, mais nous avons encore un long chemin à parcourir.

Notre attachement au rôle des femmes a amené mon pays à travailler sur un projet de résolution, à la Troisième Commission de l'Assemblée générale, sur l'intégration de la condition des femmes âgées dans la société pour veiller à ce que cette partie de la

population ne soit pas marginalisée plus avant dans nos sociétés.

La question du vieillissement préoccupe de plus en plus la communauté internationale, car elle soulève d'importantes questions sociales et culturelles, ainsi que des questions de stabilité économique. Mon gouvernement s'associera à la communauté internationale et à l'ONU pour aborder et soutenir l'initiative des Nations Unies qui a pour but de parvenir à une société pour tous les âges. Nous devrions trouver des stratégies appropriées pour traiter en commun de ces questions pendant la deuxième assemblée mondiale sur le vieillissement.

Le développement humain constitue un des principaux piliers de la politique de développement de mon gouvernement. Les personnes, surtout nos enfants, constituent le plus grand trésor de notre pays. C'est la raison pour laquelle leur bien-être figure au premier rang de notre agenda national. Le Suriname attend avec intérêt la session extraordinaire consacrée aux enfants, qui a été reportée à 2002.

Le Suriname espère que le Sommet mondial sur le développement durable de 2002, à Johannesburg, et l'évaluation du Sommet Planète Terre de juin 1992 aboutiront à des recommandations et à des engagements pour la mise en oeuvre d'un véritable développement humain durable, dans un environnement qui soit viable à l'échelle mondiale. La protection de l'environnement incombe à tous les pays. Le Suriname a fait le premier pas dans la conservation de la diversité biologique pour les générations actuelles et futures en créant, il y a trois ans, le plus grand parc naturel protégé d'Amérique du Sud. Avec ce premier pas, nous espérons encourager d'autres pays du monde à protéger l'environnement et à oeuvrer de concert pour relever les nombreuses menaces mondiales auxquelles il commence à faire face.

Le Suriname est extrêmement préoccupé par le transbordement de déchets nucléaires dans la mer des Caraïbes, mais nous sommes heureux de constater que nombre de pays ont ratifié le Protocole de Kyoto.

L'élargissement continu du fossé numérique mondial, qui empêche les pays en développement de profiter pleinement des avancées dans le domaine de la technologie de l'information, constitue une préoccupation dont nous avons débattu dans diverses enceintes internationales, mais il nous faut y consacrer encore plus d'attention.

Les effets de la mondialisation n'ont pas été favorables pour la plupart des pays en développement. Cependant, nous avons compris et éprouvé que notre monde est interdépendant et que nous ne pouvons plus faire marche arrière. Les attaques du 11 septembre nous ont démontré notre degré d'interdépendance. La perte de vies humaines a été ressentie directement aux États-Unis, ainsi que dans plus de 80 pays dans le reste du monde. Les contrecoups économiques se font eux aussi sentir dans toutes les régions du monde.

Pour terminer, le Secrétaire général et l'ONU ont, cette année, reçu le prix Nobel de la paix, à un moment où le monde essayait encore de comprendre les attaques épouvantables du 11 septembre contre les États-Unis. Le Suriname espère que ce prix prestigieux encouragera l'ONU à poursuivre son activité dans le domaine des droits de l'homme, de la paix, de la justice sociale, du développement humain, de l'éducation en matière de droits de l'homme et de la prospérité économique pour tous les peuples du monde. Nous félicitons le Secrétaire général d'avoir obtenu ce prix prestigieux. Nous le félicitons également de sa réélection. Et nous félicitons M. Han de son élection à la fonction de président et attendons avec intérêt son orientation et sa direction au cours de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale.

En tant que membres de la famille de l'ONU, nous sommes appelés à pratiquer la tolérance et à vivre ensemble, en paix, les uns avec les autres, dans des relations de bon voisinage. À cause des conséquences dévastatrices des événements du 11 septembre, nous avons l'obligation d'examiner de près les causes profondes du terrorisme. Celles-ci doivent être débattues et abordées pour protéger tous nos peuples et tous nos intérêts, car le monde est notre demeure, et nous sommes ceux qui y vivent.

M. Cimoszewicz (Pologne) (*parle en anglais*) *:* Nous venons d'apprendre qu'un avion d'American Airlines s'est écrasé à New York. La délégation polonaise transmet ses condoléances les plus sincères et sa sympathie aux Gouvernements des États-Unis et de la Républicaine dominicaine, ainsi qu'aux familles des victimes de cette tragédie.

D'emblée, j'aimerais présenter à M. Han mes félicitations sincères pour son élection à ce poste prestigieux de Président de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. La délégation de la

République de Pologne l'assure de son appui sans réserve dans l'accomplissement de ce mandat difficile.

Je voudrais également exprimer à l'ancien président, M. Harri Holkeri, de la Finlande, notre reconnaissance pour la façon remarquable dont il a conduit la cinquante-cinquième session de l'Assemblée.

Je voudrais également transmettre mes voeux sincères à M. Kofi Annan, l'éminent Secrétaire général, et lui dire combien la Pologne est satisfaite qu'il ait obtenu un deuxième mandat pour ce poste élevé. Je voudrais également saisir cette occasion de lui transmettre à nouveau, ainsi qu'à l'Organisation tout entière, les félicitations de mon gouvernement pour le prix Nobel de la paix qui vient de leur être décerné. Ceci vient à point nommé et témoigne de la reconnaissance pour la façon dont l'ONU et le Secrétaire général s'acquittent de la tâche monumentale qui leur a été confiée.

M. Kumalo (Afrique du Sud), Vice-Président, assume la présidence.

La tragédie terrifiante du 11 septembre exige une ferme réaction de la part de toute la communauté internationale, une solidarité active avec les États-Unis et des contre-mesures efficaces visant ceux qui sèment la mort, la haine et la terreur.

L'attentat terroriste du 11 septembre, la façon dont il a été perpétré et les circonstances qui l'entourent doivent être saisis par la communauté internationale comme l'occasion d'un réexamen approfondi des fondements mêmes de l'ordre international. Préoccupés comme nous le sommes de l'évolution au jour le jour, nous sommes peu enclins, sur le plan mental, à reconnaître les signaux annonciateurs de nouvelles tendances dans les relations internationales. Nous avons à peine le temps de nous livrer à une réflexion approfondie ou de nous adapter aux phénomènes négatifs qui, lorsqu'ils ne sont pas analysés à temps, deviennent le terreau de bouleversements et de conflits. En cette époque de nouveaux défis colossaux, il est temps de faire preuve d'imagination créatrice et de vision, et d'avoir du courage intellectuel.

L'essence même de la sécurité a considérablement changé. Du point de vue de la Pologne, la sécurité, sous tous ses aspects, exige sans plus attendre une réévaluation approfondie et novatrice. Dans ce contexte, une réflexion particulièrement minutieuse doit être axée sur le rôle de l'État, entité qui agit dans des circonstances tout à fait nouvelles, à une époque où l'intégration, la mondialisation mais aussi la fragmentation ont considérablement augmenté. C'est l'ère de l'interdépendance et du multiculturalisme, une ère où l'ouverture, une étroite coopération internationale, ainsi que l'interaction doivent être considérées comme des contre-mesures à divers processus de fragmentation et de désintégration, susceptibles de nous rapprocher du nationalisme, de la dissolution et de l'isolement qui nous menacent de partout. La fragmentation amène l'instabilité et les conflits. Le processus de fragmentation le plus dangereux de notre temps découle du fossé croissant, en matière de développement, entre les régions et les États, fossé qui est attesté par les nombreuses publications de l'ONU. En cela, le rôle de l'Organisation est particulièrement fondamental et crucial. Il n'existe aucune autre tribune qui soit mieux équipée ou plus universelle pour traiter de ces questions.

Au siège d'une Organisation qui a été créée il y a 56 ans par les peuples des Nations Unies afin de maintenir la paix et la sécurité internationales, cet axiome devrait être évident. Le monde entier essaie de relever les défis que posent la mondialisation, la nouvelle révolution scientifique, et – plus récemment – les forces de déstabilisation de la terreur. L'Organisation des Nations Unies doit trouver les réponses appropriées à ces défis. L'heure est venue de prendre des initiatives collectives et résolues.

Peut-être tout aussi terrifiant que le terrorisme lui-même est le fait que dans certains pays, l'annonce de ces actes de violence monstrueuse a été accueillie avec une certaine sympathie par ceux qui sont démunis de tout, qui sont privés de tout espoir, et qui, refoulés aux marges de la société, ont cédé à la démoralisation et au désespoir.

Les terroristes ne doivent jamais être excusés, ni leurs actions justifiées. Nous devons faire disparaître les raisons qui font que beaucoup perçoivent les terroristes comme des « Robin des bois modernes » Bien que cette perception puisse être définie comme dénuée de tout fondement, ceci ne nous affranchit pas pour autant de notre responsabilité de considérer avec prudence et courage les phénomènes qui caractérisent l'ordre international actuel et qui, en règle générale,

consolident les inégalités et mènent à un certain nombre d'horreurs sur le plan social.

Dès le premier instant, la Pologne s'est alignée sans réserve avec la coalition antiterroriste internationale. Nous travaillons sérieusement et avec diligence à la mise en oeuvre de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité.

Les initiatives au plan régional peuvent apporter une contribution importante à l'élaboration d'une stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme. C'est dans cette pensée que nous avons organisé à Varsovie, la semaine dernière, une Conférence internationale très réussie sur la lutte contre le terrorisme. Des représentants de 17 pays d'Europe centrale, des États baltes et des Balkans y ont participé, notamment 13 Présidents. Cette Conférence a aussi fourni l'occasion d'établir une ligne directe avec la Maison Blanche et le Président Bush, qui a pu parler directement avec les participants à la Conférence. La déclaration publiée à l'issue de la Conférence témoigne d'un engagement politique solide de lutter contre ce fléau du début du XXIe siècle, en étroite collaboration avec les États-Unis et la communauté internationale dans son ensemble.

Le plan d'action qui a été adopté à la Conférence énonce des mesures concrètes. Il est symbolique que les dirigeants de cette région de l'Europe aient appuyé à l'unanimité les initiatives pertinentes des Nations Unies, de l'Union européenne et d'autres organisations à cet effet.

Au cours de son histoire très complexe, la Pologne a été trahie à plusieurs reprises par des voisins ou des alliés déloyaux et a dû payer le prix fort. C'est la raison pour laquelle nous comprenons mieux que tout autre la valeur inestimable et l'importance de la loyauté et de l'alliance véritables. C'est pourquoi nous continuons d'appuyer nos amis et nos alliés par tous les moyens à notre disposition. Notre principal objectif à l'heure actuelle est d'apaiser les craintes exprimées par les peuples – les craintes qui leur ont été imposées par les ennemis de l'humanité.

Le terrifiant scénario selon lequel l'ordre public et la sûreté publique des peuples sont menacés, des avions de passagers détournés et détruits, des virus mortels propagés et l'eau potable contaminée, ne doivent pas se répéter. Nous devons mettre en échec ceux qui participent ou qui contribuent à créer cette menace. Nous devons avoir une approche collective. Et disons-le sans ambages : aucune distinction, aucune souplesse ou aucun relativisme ne sauraient être de mise lorsque les valeurs les plus fondamentales de l'humanité sont attaquées ouvertement et avec acharnement.

Néanmoins, nous devons revoir notre position sur la façon de satisfaire aux besoins de millions de personnes qui souffrent quotidiennement de la faim, de la maladie et du manque d'eau potable. Pour eux, une seule question se pose tous les matins – une question qui ressemble à la formule classique « être ou ne pas être ». Cette question est celle de la survie. L'extrême pauvreté prive les personnes de leur dignité naturelle et de leurs droits, ainsi que de leurs chances d'atteindre des lendemains meilleurs, ce qui les pousse à prendre des mesures désespérées.

Que la tragédie du 11 septembre nous enseigne à nous dresser collectivement contre le mal. Faisons tout ce qui est en notre pouvoir afin d'empêcher les forces des ténèbres de triompher.

Au cours de ces dernières années on a fait valoir, de cette même tribune, que la mondialisation était une force positive qui devait conduire à la longue à une ère de prospérité, de stabilité et de société mondiale. Malheureusement, cela ne s'est pas matérialisé.

Ce constat milite en faveur d'une nouvelle approche de la coopération internationale, en faveur d'un rôle renouvelé des institutions multilatérales, et en faveur du retour à la primauté de décisions politiques hardies et d'accords intergouvernementaux courageux. Ce constat exige aussi, d'un côté, une plus grande modération de la part des puissants et des riches, et, de l'autre côté, des initiatives plus déterminées de la part des faibles et des pauvres, qui doivent être convaincus que leurs aspirations constantes à améliorer leur sort seront un jour récompensées. Je pense que la promotion de la démocratie et de la conduite avisée des affaires publiques est l'une des voies principales vers cet objectif. Notre propre expérience en Pologne, ces 12 dernières années, depuis les transformations historiques de 1989, témoigne des mérites de cette voie.

Mon gouvernement est fermement convaincu que, face aux menaces dont les atrocités du 11 septembre resteront à tout jamais le symbole, les intérêts en matière de sécurité internationale seraient servis au mieux par une signature ou une ratification rapides, sinon par une adhésion rapide, aux conventions

multilatérales de lutte contre le terrorisme qui ont été élaborées sous l'égide des Nations Unies. Notamment, l'épouvante due à l'anthrax qui va s'élargissant, mais ne représente que la pointe de l'iceberg du terrorisme biologique, la dissémination des matières fissiles et des armes chimiques militent vigoureusement en faveur de la nécessité de renforcer rapidement et de mettre en oeuvre scrupuleusement la Convention sur les armes biologiques de 1972 ainsi que les autres instruments juridiques connexes.

Nous devons passer – pour citer les paroles du Secrétaire général – d'une culture de la réaction à une culture de la prévention, et cela sans attendre.

Toute impérative qu'elle soit, la lutte contre le terrorisme ne doit pas faire oublier la nécessité pour l'Organisation des Nations Unies de remplir de façon efficace le mandat dont elle a été chargée par la communauté internationale – un mandat dont l'étendue ne cesse de s'accroître au fil des ans. Ceci est vrai non seulement des problèmes de sécurité internationale dont je viens juste de parler, mais aussi des problèmes liés à la coopération socioéconomique, de la protection des droits de l'homme et des questions humanitaires, notamment des questions concernant les réfugiés et la protection de l'environnement.

Nous pensons aussi qu'il est absolument fondamental d'élaborer et d'adopter un ensemble de réglementations et d'engagements relatifs à l'aide au développement, au fardeau de la dette et aux échanges commerciaux. Je tiens à souligner l'importance de mettre en oeuvre intégralement l'ensemble des principes et des mesures pratiques inscrits dans la Déclaration du Millénaire. Nous n'oublions pas, bien sûr, que la mise en pratique de ce programme ne saurait être de la seule responsabilité de l'Organisation des Nations Unies. Il est donc essentiel que d'autres institutions et organisations, notamment dans le domaine financier, commercial et au niveau des institutions régionales, prêtent leur collaboration. Avant tout, il est nécessaire que les États eux-mêmes y interviennent directement, faute de quoi l'application harmonieuse et opportune de la Déclaration du Millénaire pourrait être gravement mise en péril.

L'Organisation des Nations Unies est confrontée maintenant à des défis considérables et sans précédent. Ces défis – qui se font jour à l'aube du nouveau millénaire – se traduisent par des divisions croissantes et même un risque de fragmentation de la communauté internationale.

Mon pays, la Pologne, est prêt à participer activement au processus de recherche d'un rôle renouvelé pour les Nations Unies. Nous avons été actifs tout au long de l'histoire des Nations Unies, et nous voulons être actifs dans l'avenir proche également.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Abdurrahman Mohamed Shalghem, Secrétaire du Comité populaire général de la liaison étrangère et de la coopération internationale de la Jamahiriya arabe libyenne.

M. Shalghem (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : D'emblée, je voudrais féliciter le Président de son élection unanime à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session. Le choix qui s'est porté sur lui pour ces hautes fonctions traduit l'appréciation des États Membres à son égard et leur confiance dans sa capacité de diriger les délibérations de cette session afin qu'elle parvienne à des conclusions qui contribueront au renforcement de la stabilité et de la promotion du développement dans le monde entier.

Je saisis cette occasion pour exprimer notre gratitude et notre reconnaissance à votre prédécesseur, le Président de la session précédente de l'Assemblée générale, M. Harri Holkeri, qui a été le théâtre de nombreuses activités qui contribueront largement à répondre aux préoccupations communes de la communauté internationale.

Nous tenons également à exprimer notre vive reconnaissance au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, qui continue de s'acquitter de ses fonctions avec dévouement et avec une vigueur renouvelée même dans des circonstances très difficiles. Sa réélection à un second mandat à la tête de l'Organisation et le fait qu'il se soit vu décerner cette année le prix Nobel de la paix, avec l'ONU, porte témoignage de l'appréciation de son travail. C'est aussi un témoignage de confiance en ses capacités de renforcer le rôle de l'ONU et de la rendre plus efficace face aux défis du nouveau millénaire.

Le 11 septembre, un certain nombre de villes américaines, notamment la ville de New York, qui accueille notre organisation, ont fait l'objet d'attentats terroristes qui ont fait des milliers de morts. Je

voudrais encore une fois exprimer au peuple des États-Unis et aux familles des victimes, qui ont perdu des êtres chers, mes sincères condoléances. En Libye, nous avons subi diverses formes de terrorisme, notamment le terrorisme d'État, et en conséquence, nous nous rendons mieux compte que d'autres de la cruauté infligée au peuple américain, de la profondeur de ses sentiments ainsi que de l'impact psychologique de ces attentats, particulièrement pour les familles des victimes. Mon pays a donc condamné ces événements douloureux, souligné notre position ferme qui consiste à condamner le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Nous demandons l'élimination de ce phénomène qui constitue un danger pour l'indépendance des États et la vie des peuples.

En Libye, nous nous félicitons des mesures que la communauté internationale a prises pour éradiquer le terrorisme, notamment d'un certain nombre d'accords conclus. Nous sommes déjà partie aux accords les plus importants et nous sommes en train d'adhérer aux autres. Il est évident qu'il est urgent de prendre d'autres mesures pour faire face aux défis que représente ce phénomène. Il sera nécessaire d'éradiquer totalement le terrorisme. Il est également impératif de prendre des mesures efficaces pour mettre fin aux pratiques terroristes et d'éliminer toutes les raisons et tous les motifs qui sous-tendent le terrorisme.

Avant d'en arriver là, nous devons nous mettre d'accord sur une définition unique du terrorisme pour déterminer les manières de le combattre. Nous ne pouvons pas condamner le terrorisme et le combattre lorsqu'il frappe un pays et feindre de l'ignorer lorsqu'il frappe d'autres pays et d'autres peuples. Il est également très dangereux de lier le terrorisme à une religion ou une nationalité particulière puisque le terrorisme n'a ni nationalité ni religion. En outre, il est inacceptable d'appeler terrorisme la lutte que les peuples mènent pour se protéger ou pour accéder à l'indépendance tout en négligeant le véritable terrorisme qui a plusieurs visages et est pratiqué de diverses manières.

L'occupation, les actes de provocation et d'agression perpétrés contre les peuples, comme l'acte commis contre la Libye en 1986, sont tous des actes de terrorisme. La création de bases militaires sur les territoires d'autres pays constituent des actes de terrorisme. Les flottes qui naviguent dans les mers, sont positionnées au large des côtes d'autres États et violent leurs eaux territoriales sont des formes de terrorisme. La destruction d'un avion civil tel que l'avion libyen, qui a été détourné et détruit au-dessus du Sinaï en 1973, est un acte de terrorisme. Les massacres à grande échelle sont des actes de terrorisme. La formation d'éléments extrémistes dans certains pays et les activités facilitant leur arrivée dans d'autres pays pour perpétrer des actes criminels y compris des assassinats, comme cela s'est passé dans mon pays en 1984 et 1993, sont des actes de terrorisme. L'acquisition d'armes de destruction massive et la menace de les utiliser sont des actes de terrorisme. L'imposition par un État de mesures coercitives unilatérales contre d'autres pays et la promulgation par le même État de lois pour châtier d'autres États qui traitent avec ces pays sont aussi des actes de terrorisme. Exploiter le Conseil de sécurité pour imposer des sanctions sans la moindre justification ou preuve est un acte de terrorisme. Empêcher le Conseil de prendre des mesures pour protéger ceux qui sont victimes d'assassinats et de déportations constitue un appui est un encouragement au terrorisme.

Au vu de toutes ces considérations, nous pensons qu'il est devenu important et nécessaire de prendre des mesures internationales pour lutter contre le terrorisme à tous les niveaux. Nous pensons que ces mesures pourraient être efficaces si elles sont prises sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies conformément aux principes et objectifs de la Charte de l'ONU. Mon pays a été parmi les premiers à agir dans ce contexte lorsqu'en 1992, nous avons demandé au Secrétaire général de l'ONU de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen des moyens de combattre le terrorisme.

Nous renouvelons aujourd'hui cet appel car nous sommes convaincus que c'est la meilleure manière d'étudier la question du terrorisme en vue de parvenir à une définition exacte de ce phénomène qui ne tiendrait pas compte des classifications égoïstes et subjectives. Nous sommes également convaincus que c'est la meilleure manière de faire face au terrorisme dans toutes ses ramifications politique, économique et sociale et, en conséquence, pour prendre les mesures nécessaires à sa pleine éradication.

Chaque année, nous nous réunissons ici pour dresser un bilan et évaluer nos réalisations. Malgré les événements tragiques du 11 septembre, nous avons constaté que l'année écoulée a été marquée par un certain nombre de faits importants. L'Assemblée

générale a tenu plus d'une session extraordinaire. Dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, deux conférences de haut niveau ont eu lieu, l'une consacrée à la situation des pays les moins avancés et l'autre, à notre lutte commune contre le racisme et la xénophobie. Dans les déclarations et programmes d'action découlant de ces conférences, s'est exprimé un nouvel engagement à l'égard des buts et principes des Nations Unies visant le maintien de la paix et de la sécurité internationales et le développement de relations amicales entre les États. On a également affirmé que davantage d'efforts devraient être déployés pour mettre en oeuvre des priorités telles que la promotion du développement, la mise à disposition d'un logement pour tous, l'élimination de la pauvreté et des maladies, la lutte contre l'injustice et l'oppression et l'éradication de la discrimination sous toutes ses formes.

La Jamahiriya arabe libyenne a participé à toutes ces réunions et nous nous félicitons d'avoir pu contribuer aux résultats fructueux qui y ont été obtenus. En effet, à l'instar des autres Membres de l'ONU, nous souhaitons l'établissement de la paix, la réalisation de la justice et la promotion du développement durable. Malgré tout ce qui a été réalisé, il est tout à fait évident qu'il faut déployer des efforts additionnels afin de relever les défis supplémentaires auxquels nous, Membres de l'ONU, sommes tous confrontés.

Un des défis est la dégradation de l'environnement qui menace la vie sur la terre, notre maison commune. Il y a également la violence et les conflits armés qui font rage dans plusieurs régions. De plus, des millions de personnes souffrent d'une pauvreté extrême dans de nombreuses régions des pays en développement. Enfin, des maladies, en particulier le VIH/sida, menacent la vie de communautés entières.

Il y en a encore, parmi nous, qui remettent en cause la volonté collective et qui s'accrochent à des lois promulguées unilatéralement, qu'ils appliquent à tous les pays. De vieilles barrières idéologiques ont été remplacées par de nouvelles barrières, y compris pour entraver l'accès de nombreux pays en développement aux technologies nécessaires à leur développement et à leurs progrès. En outre, notre monde n'est toujours pas libéré des activités criminelles, y compris le commerce illicite des armes légères et des stupéfiants et la criminalité transnationale organisée.

L'Organisation des Nations Unies est notre instrument commun dans les efforts que nous déployons pour relever ces défis. L'ONU a certes fait beaucoup d'efforts, mais elle pourrait certainement être plus efficace pour s'acquitter de ses obligations si des réformes structurelles draconiennes étaient apportées à ses organes et si de nouvelles méthodes de travail étaient mises au point pour ses divers mécanismes. De nombreuses propositions ont été présentées au cours des années à cet égard, mais malheureusement elles n'ont pas reçu un bon accueil de la part de certaines puissances qui ne se préoccupent que de leurs intérêts étroits et égoïstes. Il incombe donc aux autres Membres de l'Organisation qui se sentent réellement concernés par la réforme d'unir leurs efforts et leurs capacités pour apporter un changement inévitable si nous voulons que notre organisation réussisse, conformément à l'esprit du temps et pour répondre aux besoins des peuples.

Pour notre part, nous souhaitons encore une fois réaffirmer que ce changement devrait viser à réaliser les éléments suivants.

Premièrement, il doit renforcer et développer la coopération entre les principaux organes de l'ONU, et entre ces organes et d'autres organismes et organisations du système des Nations Unies, en vue de résoudre les problèmes internationaux sous tous leurs aspects.

Deuxièmement, il doit renforcer le rôle de l'Assemblée générale en accroissant son efficacité afin qu'elle puisse remplir les fonctions qui lui sont conférées par la Charte, y compris contribuer à l'adoption de mesures pour maintenir la paix et la sécurité internationales. L'Assemblée devrait disposer de l'autorité nécessaire pour contrôler d'autres organes de l'ONU et leur demander des comptes. Au nombre de ces organes figure, bien entendu, le Conseil de sécurité, qui devrait être responsable devant l'Assemblée.

Troisièmement, il doit permettre d'établir un mécanisme affilié à l'Assemblée générale pour assurer le suivi de la mise en oeuvre des résolutions de l'Assemblée. Nous ne pouvons pas attendre indéfiniment l'application de résolutions dont la plupart ont été adoptées il y a plus de 50 ans.

Quatrièmement, il doit accélérer l'introduction d'une réforme radicale dans la composition du Conseil de sécurité en appliquant le principe d'une répartition géographique équitable et en rendant ainsi justice aux

régions défavorisées de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique latine qui sont sous-représentées au Conseil. La réforme devrait également viser l'amélioration des méthodes de travail du Conseil pour assurer la transparence de ses travaux et le caractère démocratique de sa prise de décisions.

Cinquièmement, il doit abolir les privilèges émanant des victoires de la Seconde Guerre mondiale, dont le plus important est le droit de veto, qui est périmé et dont le maintien ne se justifie donc plus, non seulement parce qu'il est contraire au principe de l'égalité souveraine des États, mais aussi parce qu'il a été utilisé pour mettre des agresseurs à l'abri de toute condamnation. Il est également utilisé pour empêcher l'adoption de mesures destinées à protéger ceux qui font l'objet d'agressions, d'assassinats, de déportations et d'autres actes de génocide.

Chercher à instaurer la paix et à renforcer la stabilité fait partie des objectifs fondamentaux de l'ONU. L'Organisation ne peut certes remplir toutes ces fonctions toute seule. Les États Membres peuvent mettre en place des mécanismes efficaces pour résoudre les problèmes les plus insolubles. Dans ce contexte, en Jamahiriya arabe libyenne, nous avons déployé des efforts constants pour aider les pays qui souffrent de conflits et de différends. Les pourparlers qui ont eu lieu en juin dernier, sous les auspices de l'organisation de bienfaisance Kadhafi, entre le Gouvernement des Philippines et le Front Moro, ont mené à la signature de l'Accord de paix de Tripoli, qui a mis fin à un conflit violent et répondu aux aspirations des deux parties pour le rétablissement de la sécurité et de la stabilité dans le sud des Philippines.

Par ailleurs, nous avons participé efficacement aux diverses négociations qui ont abouti au règlement du différend entre l'Éthiopie et l'Érythrée et à la conclusion de l'Accord d'Arusha qui a mis fin au conflit au Burundi. Avec d'autres pays africains, nous intensifions nos efforts pour appuyer la réconciliation en Somalie et le rétablissement de la paix en République démocratique du Congo sur la base de l'Accord de Lusaka qui émanait de l'accord signé en Libye dans la ville de Syrte, en septembre 1999.

Actuellement, des efforts intenses sont faits pour mettre en oeuvre l'initiative libyo-égyptienne en coordination avec l'initiative de l'Autorité intergouvernementale pour le développement afin de parvenir à une réconciliation nationale large au Soudan pour que le peuple de ce pays puisse vivre dans l'harmonie et la stabilité, sur la base de l'unité et de l'intégrité territoriale de ce pays frère et de l'égalité au sein de sa population.

Nous sommes très fiers de nos contributions et de nos réalisations, mais les Libyens de tous les milieux – hommes et femmes – se sont surtout beaucoup réjouis de l'événement historique qui a eu lieu en mars de cette année, lorsque les dirigeants africains ont annoncé, au deuxième sommet de Syrte, la création de l'Union africaine. Cela a été suivi par le trente-septième sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), tenu en juillet dernier, qui a pris des mesures pratiques progressives pour renforcer les fondements de l'Union, qui est une transformation importante dans l'histoire de l'Afrique, réalisant ainsi le rêve ancestral d'une Afrique unifiée. Cela a été le point culminant des efforts des grands dirigeants africains dont l'objectif a toujours été l'unité du continent afin qu'il puisse renforcer sa sécurité et consolider ses progrès, ainsi que construire son avenir. C'est une phase nouvelle dans la renaissance africaine qui éliminera les abîmes qui divisent le continent et établira un seul bloc pour tous les Africains, capable de relever divers défis dans un monde composé de groupes importants.

Le fait que l'Afrique ait pris toutes ces initiatives et mesures envoie un message clair aux autres pays du monde, disant que l'Afrique se rend pleinement compte que résoudre ses problèmes et développer ses capacités est avant tout la responsabilité des Africains. Pourtant, nous devons souligner qu'il n'y aura ni paix, ni sécurité, ni stabilité dans le monde, tant que l'Afrique souffrira de problèmes et de troubles. À cette fin, l'ONU et tous les pays doivent appuyer les efforts que les pays africains déploient pour instaurer la paix sur l'ensemble du continent et pour renforcer la sécurité dans toutes ses régions. Cela exige en premier lieu d'appuyer les mécanismes de règlement des différends de l'Afrique, et pour la lutte contre la pauvreté de millions de personnes et pour l'élimination des maladies, en particulier le VIH/sida, qui menace la vie de plus de 30 millions d'Africains.

En outre, une solution doit être trouvée au problème de la dette extérieure qui engloutit la plupart des revenus de l'Afrique. De plus, il faut mettre fin aux séquelles du colonialisme, qui sont la cause du sous-développement de l'Afrique et un obstacle à ses progrès. La seule manière de rendre justice aux peuples africains est que les États qui ont conquis les territoires

de l'Afrique, pillé les ressources du continent et réalisé leurs progrès à ses dépens présentent leurs excuses aux peuples africains pour ces pratiques et les indemnisent pleinement des pertes et dommages causés par le colonialisme.

La communauté internationale a jusqu'ici échoué dans ses efforts visant à résoudre le problème palestinien qui est presque aussi vieux que l'ONU elle-même. C'est essentiellement dû au fait que l'on n'a pas tenu compte du coeur du problème qui est qu'une terre a été usurpée et que sa population a été expulsée de sa patrie. La Palestine reste donc occupée. La plus grande partie de son peuple s'est transformée en réfugiés dans diverses régions du monde, et ceux qui sont restés sont devenus prisonniers dans leurs propres foyers, privés des droits de l'homme les plus fondamentaux. Le peuple palestinien est victime des crimes les plus haineux qui aient été commis contre un peuple dans l'histoire contemporaine. Les enfants palestiniens, les jeunes et les personnes âgées sont assassinés, leurs terres sont confisquées, leurs fermes sont incendiées et leurs maisons sont démolies pour être remplacées par des maisons pour les colons qui sont venus des quatre coins du globe à la poursuite de mythes insensés et absurdes.

L'évolution ancienne et récente de la question de Palestine nous permet de dire que la fin des souffrances des Palestiniens sous l'occupation ne peut être obtenue par le biais de plans qui ne sont jamais mis en oeuvre. Il a également été prouvé que ce problème ne sera pas réglé par les résolutions que l'ONU répète depuis plus de cinq décennies.

À la lumière de ces faits irréfutables, la solution qui doit être recherchée – et tous les efforts doivent être axés sur cette solution – correspond à ce que mon pays a déjà dit et réaffirme maintenant : le peuple palestinien doit rentrer dans sa patrie, dont il a été expulsé, et un État démocratique et non raciste doit être créé dans lequel tous les citoyens, quelle que soit leur religion ou leur origine ethnique, jouissent de l'égalité, un État semblable à la République sud-africaine. Toute autre solution ne serait qu'une fantaisie qui ne ferait que perpétuer la tragédie palestinienne.

Eu égard à la situation dans la région arabe orientale, mon pays réaffirme qu'il appuie sans réserve les pays frères de la Syrie et du Liban, dans leur détermination face à l'agression israélienne. Nous condamnons toutes les tentatives de provoquer ces pays, et nous défendons leur droit de recouvrer tous leurs territoires occupés.

Pour ce qui est de la situation actuelle en Iraq, nous condamnons les atteintes quotidiennes à la souveraineté de l'Iraq et l'agression constante à laquelle ce pays est soumis. Nous demandons à tous les pays épris de paix d'oeuvrer en vue de la levée des sanctions imposées au peuple iraquien et de mettre fin à tous les projets visant à détruire ses capacités et à diviser son territoire.

Des efforts inlassables ont été déployés dans le domaine du désarmement. Mon pays est partie à la plupart des accords internationaux dans le domaine du désarmement, et est en train d'adhérer aux autres, y compris la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Toutefois, nous sommes fermement convaincus que le désarmement général et complet ne pourra être réalisé sans un changement des normes actuelles et de l'approche à l'égard des questions de désarmement. Ce dont nous sommes témoins maintenant, c'est une tendance croissante au contrôle des armes légères et de petit calibre, plutôt que des armes de destruction massive qui représentent une plus grande menace à la paix et à la sécurité internationales et à la vie humaine.

C'est la raison pour laquelle nous remettons en question la politique qui consiste à mettre l'accent sur la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, alors qu'il ne s'agit que d'armes simples et limitées que des pays petits et faibles doivent utiliser pour défendre leurs frontières contre des pays puissants qui possèdent des porte-avions et des aéronefs qui peuvent être ravitaillés en vol. Pourquoi ne concentrerions-nous pas nos efforts sur la destruction des armes chimiques et biologiques ainsi que des missiles balistiques? Pourquoi les États détenteurs d'armes nucléaires ne prennent-ils pas des mesures concrètes pour détruire leurs stocks d'armes nucléaires? Pourquoi certains pays sont-ils accusés à tort d'acquérir des armes de destruction massive tandis que l'on reste silencieux au sujet des Israéliens qui, comme chacun le sait, possèdent des centaines d'ogives nucléaires et d'autres armes de destruction massive en plus de ses armes classiques? En outre, Israël continue de ne pas tenir compte de la volonté de la communauté internationale, qui lui a demandé d'adhéré au Traité sur

la non-prolifération des armes nucléaires et de placer ses installations nucléaires sous le régime des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique afin de contribuer à faire en sorte que la région soit exempte d'armes nucléaires.

Nous souhaitons que l'importante question du désarmement soit traitée de façon globale et non sélective. Les efforts devraient porter d'abord et avant tout sur l'adoption de mesures pratiques pour détruire les armes nucléaires et les autres armes de destruction massive. Cela devrait s'appliquer sans exception à tous ceux qui détiennent des armes de ce type; ils devraient cesser d'insister sur la mise au point de nouveaux systèmes de défense qui pourraient menacer la stabilité stratégique dans le monde et provoquer une nouvelle course aux armements. À moins que la question ne soit abordée de cette façon, les efforts en faveur du désarmement seront vains; ils demeureront une grande fraude perpétrée contre tous les peuples du monde.

Au cours des neuf dernières sessions de l'Assemblée générale, nous avons passé en revue l'évolution du différend entre mon pays et un certain nombre de pays occidentaux au sujet de l'avion des États-Unis qui s'est écrasé à Lockerbie. Lors des deux dernières sessions, nous nous sommes concentrés sur la coopération entre la Jamahiriya arabe libyenne et le tribunal écossais qui siège aux Pays-Bas depuis que les deux suspects libyens ont volontairement décidé d'y comparaître. Chaque fois, nous avons redemandé au Conseil de sécurité de lever les sanctions imposées au peuple libyen, car la Libye s'est pleinement conformée aux exigences énoncées dans les résolutions 731 (1992), 748 (1992) et 1192 (1998) du Conseil. Ce fait a été confirmé dans le rapport que le Secrétaire général a soumis au Conseil de sécurité, conformément au paragraphe 16 de la résolution 883 (1993) du Conseil de sécurité.

Nous nous trouvons encore une fois dans l'obligation de soulever cette question, et cela pour une raison fondamentale : les faits nouveaux intervenus plus tôt cette année. Comme les membres le savent, le 5 mai 2000 le tribunal écossais a entrepris le procès des deux Libyens soupçonnés d'être liés à l'accident de l'avion de la Pan Am. Pendant le procès, il est apparu très clairement que les juges n'ont pas été convaincus de la véracité du témoignage de trois témoins présentés par l'autre partie en tant que témoins à charge. Le tribunal a conclu que le principal témoin dans l'affaire, Abdul Majid Giaka, avait menti, tout comme Tony Gauci et Edwin Bollier. Au paragraphe 45 de son avis, le tribunal a déclaré :

> « Nous avons soigneusement évalué la preuve présentée par ces trois témoins […] concernant les minuteurs MST-13 […]. Les trois témoins, et surtout M. Bollier, se sont avérés peu fiables. [Leurs diverses déclarations étaient] à l'occasion contradictoires entre elles […]. À certains moments, en particulier dans le cas de M. Bollier, les témoins se contredisaient eux-mêmes. »

On s'attendait donc à ce que le tribunal écossais acquitte les deux suspects faute de preuves. Toutefois, le jugement rendu le 31 janvier 2001 n'a pas répondu à ces attentes. Le tribunal a condamné l'un des suspects, M. Abdelbaset Ali Mohmed Al Megrahi, et a acquitté l'autre, M. Al Amin Khalifa Fhimah. Ce jugement a surpris tous les analystes politiques et tous les juristes, et les a amenés à se poser de nombreuses questions, notamment : pourquoi l'un des suspects a-t-il été condamné alors qu'il avait été prouvé que les deux principaux témoins à charge avaient menti et que le tribunal avait déterminé que le troisième était peu fiable? Comment pouvait-on expliquer la décision du tribunal de condamner un suspect et d'acquitter l'autre, étant donné qu'ils étaient tous deux soupçonnés sur la base des mêmes allégations?

La seule réponse possible à ces questions, c'est que le tribunal s'est écarté, au dernier moment, de l'application du droit et qu'il a plutôt pris une décision politique. Le premier à faire cette affirmation a été Robert Black, l'architecte du procès de Lockerbie, qui a dit que les éléments du dossier contre Al Megrahi étaient très faibles. En outre, M. Hans Köchler, professeur d'université nommé par le Secrétaire général comme observateur international au procès, a émis un rapport daté du 3 février 2001, dans lequel il a fait plusieurs commentaires, notamment les suivants :

> « [Le jugement] est totalement incompréhensible pour tout observateur raisonnable, lorsque l'on tient compte du fait que l'accusation était essentiellement fondée sur l'action concertée des deux accusés à Malte.
>
> Le jugement du tribunal est exclusivement fondé sur une preuve indirecte et sur une série de déductions hautement problématiques. À la connaissance du soussigné, il n'y a pas un seul élément de preuve matérielle liant les deux

suspects au crime. Dans un tel contexte, la condamnation du premier accusé semble arbitraire et même déraisonnable.

...

Cela nous amène […] à soupçonner que des considérations politiques ont pu l'emporter sur une évaluation strictement juridique de l'affaire. »

En mentionnant ces faits devant les membres de l'ONU, nous souhaitons souligner que la condamnation prononcée par le tribunal le 31 janvier 2001 était une décision politique qui n'avait absolument rien à voir avec le droit. Le citoyen libyen, M. Al Megrahi, a été enlevé pour des raisons politiques, comme le confirment des résolutions et des déclarations adoptées par de nombreuses organisations régionales, y compris le Sommet de l'Organisation de l'unité africaine qui a eu lieu à Lusaka, la vingt-huitième session ministérielle de l'Organisation de la Conférence islamique tenue à Bamako, et la Réunion des ministres des affaires étrangères de la Ligue des États arabes qui s'est déroulée au Caire plus tôt cette année.

Nous exprimons notre reconnaissance aux membres de ces organisations et à d'autres qui ont manifesté leur solidarité avec nous depuis le début, se mettant ainsi du côté du droit. Nous demandons à tous les Membres de l'ONU qui soutiennent le droit et la justice de prendre les mesures nécessaires pour répondre aux exigences de ces organisations. La première de ces exigences est la libération immédiate de M. Al Megrahi, qui a été condamné pour des raisons politiques qui n'ont rien à voir avec le droit. La poursuite de sa détention revient à une prise d'otage en vertu de toutes les lois et coutumes pertinentes.

Le deuxième élément de ces exigences, c'est le rejet catégorique du blocage obstiné de la levée des sanctions imposées à la Libye, au mépris des dispositions du paragraphe 16 de la résolution 883 (1993) du Conseil de sécurité et des conclusions du rapport du Secrétaire général à cet égard. Le Conseil de sécurité doit lever de façon immédiate, totale et permanente les sanctions imposées à la Libye, compte tenu du fait que la Libye s'est conformée à toutes les exigences des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris la résolution 1192 (1998).

Le troisième élément, c'est le soutien du droit légitime de la Jamahiriya arabe libyenne de recevoir une indemnisation équitable pour les pertes matérielles et humaines qu'elle a subies en raison des sanctions.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Phil Goff, Ministre des affaires étrangères et du commerce de la Nouvelle-Zélande.

M. Goff (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer mes condoléances aux familles et aux amis des victimes de l'accident d'avion survenu ce matin. C'est une tragédie pour cette ville qui a déjà eu plus que sa part de drame ces derniers temps.

Nous nous réunissons à New York, à la présente session de l'Assemblée générale à l'ombre des attentats terroristes qui ont frappé cette ville il y a deux mois. Nous portons le deuil de près de 5 000 personnes, ressortissants de 79 pays qui, bien que n'ayant rien fait pour mériter ce sort, ont péri lors de cette attaque. La portée de ces attaques, la préméditation, la coordination et l'indifférence à leur énormité qui caractérisent cet attentat marquent une ère nouvelle du terrorisme, un terrorisme qui semble ne poser aucune limite à ses conséquences. Les responsables du terrorisme semblent disposés à recourir aux armes biologiques, chimiques et nucléaires de destruction massive. Les effets potentiellement catastrophiques qui s'ensuivraient si les terroristes étaient à même de mettre cette menace à exécution exigent une réponse globale et urgente pour prévenir une telle action.

Nous ne pouvons laisser la terreur prévaloir sur l'état de droit. Nous ne saurions tolérer les dommages que le terrorisme a déjà infligés à l'économie mondiale. Nous ne pouvons pas laisser la terreur menacer les droits fondamentaux de l'être humain à la vie et à la sécurité.

La Nouvelle-Zélande se félicite du rôle de chef de file de l'ONU dans la coordination d'une réponse effective et durable au terrorisme. La résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, adoptée à l'unanimité, établit un modèle de l'action que chaque État Membre doit mettre en oeuvre. L'accent est mis sur des mesures visant à mettre fin à l'appui financier et à refuser tout sanctuaire aux groupes terroristes partout dans le monde. La coopération internationale pour imposer ces mesures et pour traduire les terroristes en justice est, en fin de compte, le pivot de la campagne qui mettra le terrorisme en échec.

Toutefois, éliminer la menace immédiate posée par des terroristes tels que ceux d'Al-Qaida et par ceux qui leur donnent asile, nécessitera plus que de simples résolutions. À plusieurs reprises au cours des trois dernières années, le Conseil de sécurité a demandé aux Taliban de ne pas laisser les terroristes utiliser le territoire afghan pour lancer des attaques contre d'autres pays. Mais les Taliban ont fait fi de ces résolutions et des sanctions qui les accompagnaient. Quand des groupes transgressent le droit et quand des pays se placent au-dessus des codes de conduite internationaux, le recours à la force devient un aspect nécessaire de notre réponse.

Une action et une coopération multilatérales sur un front plus large sont également nécessaires si nous voulons réussir à éliminer la menace du terrorisme de façon durable et permanente. Il faut mener une action globale pour réduire la menace des armes chimiques, biologiques et nucléaires et empêcher que ces armes ne tombent entre les mains de groupes extrémistes. Aucun État ne devrait mettre au point, tester et détenir des armes de ce type, armes qui constituent une menace pour l'humanité. Leur emploi par des États détruirait des êtres humains innocents ou leur porterait préjudice aussi certainement que les actes du groupe terroriste qui s'est attaqué à New York.

Les pays qui n'ont pas encore signé ou ratifié les Conventions des Nations Unies sur les armes chimiques et biologiques et les traités d'interdiction des mines et des armes inhumaines doivent le faire. Ils doivent également s'engager en faveur de l'élimination des armes nucléaires, de l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et du lancement immédiat des négociations sur le traité sur l'arrêt de la production des matières fissiles.

L'attaque du 11 septembre doit également encourager tous les pays à ratifier le Statut de Rome afin que la Cour pénale internationale devienne l'enceinte chargée de poursuivre les responsables de crimes contre l'humanité.

La répression du terrorisme doit également inclure des mesures pour en aborder les causes. Les États doivent se demander si réprimer des groupes dissidents ou minoritaires plutôt que de permettre aux dissidents de s'exprimer par des voies légitimes ne laisse d'autre option que le recours à la force.

Les événements du 11 septembre doivent encourager tous les pays et toutes les organisations, en particulier ceux qui sont directement concernés, à redoubler d'efforts pour trouver une solution juste et pacifique à la crise au Moyen-Orient. Pour parvenir à une solution pacifique entre Palestiniens et Israéliens, les deux parties devront faire montre de bonne volonté et de souplesse. Il ne saurait y avoir deux poids deux mesures dans la façon dont les principes des droits de l'homme, de la liberté et des chances économiques et sociales s'appliquent à tous les peuples.

L'une des conséquences de la campagne contre le terrorisme a été d'appeler l'attention du monde sur la situation en Afghanistan. Ce pays nous rappelle que lorsqu'un vide est créé par l'absence d'un gouvernement légitime et de l'état de droit, ce vide sera rempli par des éléments extrémistes, par des groupes criminels qui se livrent au trafic de drogues et par des organisations terroristes, qui peuvent tous opérer en toute impunité.

Trop longtemps, la communauté internationale est restée indifférente à la situation en Afghanistan et à la crise ancienne des réfugiés, résultat de 22 années de guerre, de famine et d'oppression des Taliban. Le Pakistan et l'Iran ont supporté le fardeau des 3,6 millions de réfugiés, alors qu'une grande partie du reste du monde se préoccupait de la situation uniquement lorsqu'une poignée de réfugiés désespérés cherchaient à rentrer illégalement dans leurs pays. La communauté internationale s'est trop peu inquiétée des 300 000 enfants afghans morts chaque année de causes évitables. Un enfant sur trois dans les camps de réfugiés est mort avant l'âge de 5 ans. Les groupes qui protestent aujourd'hui contre une intervention militaire se sont tus alors que cette catastrophe humanitaire se déroulait au cours des dernières années.

Les pertes de vies innocentes dans un conflit sont tragiques, et des mesures doivent être prises pour les éviter. Mais si l'on ne réussit pas à renverser le régime des Taliban et si l'on n'aide pas le peuple afghan à mettre en place un gouvernement représentatif, modéré et stable pour remplacer les Taliban, le peuple afghan continuera de souffrir et la perte de centaines de milliers de vies se poursuivra.

Les organismes des Nations Unies doivent renouveler leurs efforts pour fournir une aide d'urgence à la population en Afghanistan et dans les camps de réfugiés afin d'éviter la perte inutile de vies humaines au cours de l'hiver et pendant les mois à venir. L'ONU doit se tenir prête à aider l'Afghanistan à se

reconstruire une fois le conflit terminé, et à travailler avec une coalition de groupes afghans aussi large que possible pour créer une infrastructure politique, économique et sociale viable.

La solution des problèmes qui ont forcé tant de millions de personnes à quitter leurs foyers est essentielle pour régler la crise croissante des réfugiés. En Afghanistan et ailleurs, les gens fuient leur patrie parce qu'ils craignent la mort ou la persécution, ou parce qu'ils sont pauvres et n'ont aucune chance de s'en sortir.

Dans un monde réduit par les progrès des communications et des transports, aucun État ne saurait ignorer le sort des autres pays, pas plus qu'il ne peut espérer ne pas avoir à subir les conséquences des écarts inacceptables de richesse, de chances et de normes en matière de droits de l'homme.

La répression des organisations criminelles responsables de la traite des personnes est un défi qui exige une coopération accrue. Ceux qui tirent profit du désespoir des hommes et qui, une fois qu'ils ont été payés, se moquent de savoir si leur cargaison humaine survit doivent être éliminés. Toutefois, il demeure essentiel de faire disparaître les causes qui poussent les personnes à fuir leurs pays.

La région à laquelle appartient la Nouvelle-Zélande – le Pacifique – n'a pas été épargnée par la violence et l'instabilité. Il y a eu, ces dernières années, un conflit au Timor oriental, des violences entre le Gouvernement et des mouvements séparatistes en Indonésie et à Bougainville, un conflit ethnique dans les îles Salomon et un coup d'État qui a renversé le Gouvernement légitime aux Fidji.

Les problèmes persistent dans la région mais il y a eu des améliorations appréciables dans certains domaines. Un règlement de paix a été signé à Bougainville, les Fidji ont tenu des élections démocratiques, l'Indonésie cherche à régler le conflit séparatiste en proposant une autonomie plus large. Au Timor oriental, il y a eu des élections libres, et ce pays deviendra indépendant, en mai 2002, en tant que nouvelle première nation du XXIe siècle. La coopération internationale et une administration de transition compétente des Nations Unies ont permis de réaliser une transformation remarquable dans un pays pauvre et dévasté. Je félicite le Conseil de sécurité de son appui à l'idée, préconisée par le Secrétaire général, d'une présence des Nations Unies après l'indépendance au Timor oriental en vue de consolider les acquis obtenus.

En reconnaissant le rôle du personnel des Nations Unies, je voudrais aussi souligner la nécessité d'assurer sa protection dans des situations souvent dangereuses. Le meurtre d'agents humanitaires des Nations Unies à Atambua, au Timor occidental, et l'incapacité de juger les responsables de cet acte nous rappellent qu'il y a encore beaucoup à faire pour protéger notre personnel des Nations Unies. Nous souscrivons aux recommandations du Secrétaire général tendant à élargir la protection juridique au personnel des Nations Unies et autres agents participant à des opérations humanitaires.

Il est opportun que cette session de l'Assemblée générale souligne l'importance du rôle de l'ONU. Les guerres décisives du XXIe siècle ne seront pas gagnées par des nations seules, quelle que soit leur puissance, ni même par des coalitions. Ce sont les Nations Unies agissant collectivement, qui gagneront les guerres contre le terrorisme, la pauvreté et les maladies, les menaces à l'environnement et les menaces posées par les conflits et les armes de destruction massive. Les engagements pris l'an dernier par les chefs d'État et de gouvernement dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies prennent une signification particulière après les événements du 11 septembre.

Mais pour que l'ONU réalise son potentiel, elle doit entreprendre des réformes. Pour éviter que l'Assemblée générale et le Secrétariat ne soient surchargés par des tâches si nombreuses qu'elles pourraient réduire leur efficacité à les prendre en charge –, nous devons fixer des priorités et être plus sélectifs.

Le Conseil de sécurité a besoin d'être réformé. Sa composition devrait être élargie pour refléter les réalités d'aujourd'hui, mais sans maintenir ni élargir le veto. Les pays contribuant aux opérations de maintien de la paix devraient pouvoir participer davantage à la prise de décisions du Conseil en ce qui concerne ces missions. Les opérations de maintien de la paix doivent disposer de ressources suffisantes.

La capacité de l'ONU en matière de réaction rapide doit être renforcée. La Nouvelle-Zélande est prête à entamer des discussions sur un mémorandum d'accord avec l'ONU sur sa participation au Système de forces et moyens en attente des Nations Unies. Cela s'inscrit dans le cadre de la disponibilité de longue date

de la Nouvelle-Zélande à contribuer aux opérations de maintien de la paix et de sa participation actuelle à plus de 12 opérations de cette nature, y compris son engagement pris en 1999 de fournir un bataillon pour aider à assurer la réussite de l'opération des Nations Unies au Timor oriental.

L'Organisation des Nations Unies a été créée après la Deuxième Guerre mondiale pour instaurer un monde libéré de la pauvreté, de la violence et des violations des droits humains. Les nations se sont engagées à répondre collectivement aux problèmes qui ne peuvent être réglés par des pays seuls. Les pays se sont mis d'accord sur des règles de conduite internationale.

Personne ne pourrait affirmer que le bilan des Nations Unies est sans tache. Mais sans l'Organisation, le monde serait beaucoup moins sûr et nettement moins capable d'affronter les difficultés auxquelles nous faisons face. Faisons en sorte que cette cinquante-sixième session de l'Assemblée générale réaffirme notre détermination à travailler ensemble pour vaincre le terrorisme, les conflits, la pauvreté et les maladies, et à fixer des actions pour la paix, le développement et le respect des droits de l'homme pour tous.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. Mme Lydie Polfer, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Luxembourg.

Mme Polfer (Luxembourg) (*parle en français*) : Je voudrais tout d'abord présenter nos très sincères condoléances et notre compassion aux familles des victimes du tragique accident de ce matin, ainsi qu'aux autorités de cette ville et de cet État, déjà si profondément meurtries par les attentats terroristes du 11 septembre.

Mes félicitations, cependant, s'adressent aussi à notre Président, M. Han Seung-soo. Je suis convaincue qu'avec la coopération des États Membres, il saura guider cette Assemblée de sorte qu'elle apporte des réponses ambitieuses et efficaces aux défis qui se posent à elle.

Le Président Holkeri a géré l'Assemblée du Millénaire avec concision, en exerçant à bon escient l'autorité présidentielle et un sens de l'humour bienfaisant. Qu'il en soit ici remercié.

Notre Secrétaire général poursuit avec une énergie inlassable son action en faveur de la paix et de la sécurité internationales. Les États Membres lui sont reconnaissants pour l'imagination et la sagesse dont il a fait preuve en s'acquittant de ses hautes responsabilités, et ont reconduit son mandat. L'opinion publique internationale a voulu le remercier de son exceptionnel engagement en lui décernant, ensemble avec l'Organisation des Nations Unies, le prix Nobel de la paix. Nous nous associons à cet hommage, et nos félicitations et nos voeux l'accompagnent dans l'exercice de son difficile mandat à la tête de cette Organisation.

Au cours de cette première session du XXIe siècle, l'Assemblée générale a entamé ses travaux sous le signe du terrorisme. Le crime inqualifiable qui a été commis le 11 septembre contre les États-Unis d'Amérique, contre ses citoyens et citoyennes, représente en effet une rupture dans les relations internationales. Ce n'était pas seulement l'Amérique qui était visée à travers l'infâme attaque contre les tours du World Trade Center : c'était notre mode de vie dans une société ouverte, démocratique, tolérante et multiculturelle, auquel aspirent la grande majorité des pays et des peuples ici représentés, qui est insupportable en fait aux terroristes.

Lorsque des avions civils sont transformés en missiles guidés par un terrorisme aveugle et meurtrier, nous nous sentons tous attaqués. L'on ne saurait parler ici d'affrontement entre civilisations, d'un combat entre le Nord et le Sud, entre religions. Les auteurs haineux de l'attentat du 11 septembre ont voulu nier par leur acte criminel les valeurs mêmes sur lesquelles se fonde la communauté internationale, que nous nous efforçons de construire ici depuis plus de 50 ans à travers l'Organisation des Nations Unies et son système multilatéral.

La discussion cependant qui s'est ensuivie dans nos opinions publiques montre que nos sociétés ne se connaissent pas encore suffisamment. Or, la méconnaissance entraîne la méfiance, voire l'hostilité, et favorise un frileux repli sur soi. Le dialogue entre civilisations que prône et pratique notre Organisation est donc plus que jamais à l'ordre du jour.

Après avoir exprimé sa compassion envers les victimes innocentes de ces lâches attentats, la communauté internationale doit désormais réagir avec détermination, en s'assurant que les auteurs de ces actes reçoivent un châtiment mérité, et elle doit se défendre, de sorte que pareils actes ne puissent plus se

reproduire à l'avenir. Je voudrais saisir l'occasion de réitérer à cette tribune que nous sommes pleinement solidaires des États-Unis d'Amérique dans l'exercice légitime de leur droit de légitime défense.

Le Président en exercice de l'Union européenne, M. Louis Michel, a exposé, voici deux jours, en détail les mesures et initiatives prises par les Quinze en vue de combattre le fléau du terrorisme. Le Luxembourg participe sans réserve à cet effort commun.

Ce ne sera qu'à travers une approche coordonnée et interdisciplinaire que nous saurons lutter contre toutes les formes de terrorisme. Notre réaction devra être à la mesure de la menace, tout en respectant les libertés fondamentales du citoyen, qui se trouvent à la base de notre civilisation.

En ce qui concerne justement la situation en Afghanistan, il faut dès à présent oeuvrer sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies en vue de favoriser l'émergence d'un gouvernement stable, légitime et représentatif de l'ensemble de la population afghane. Ce gouvernement sera appelé à être respectueux des droits de l'homme des Afghans, et à développer des relations de bon voisinage avec tous les pays de la région. Dans ce contexte, je voudrais saluer en particulier l'action du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan, M. Brahimi.

Dès que cet objectif aura été atteint, la communauté internationale devra mettre sur pied, dans un effort concerté entre l'ONU, le Comité international de la Croix-Rouge et d'autres organisations internationales, un programme ambitieux, à la fois politique et humanitaire, pour aider à la reconstruction de l'Afghanistan et à son insertion dans une région stabilisée. Un tel effort impliquera un dialogue politique intensifié avec l'ensemble des pays de la région.

Dans l'immédiat, il s'agit en priorité de venir en aide aux populations civiles à l'intérieur de l'Afghanistan et aux réfugiés à ses frontières. Mon pays a d'ores et déjà mobilisé près de 7 millions d'euros à cette fin, qui s'inscrivent dans un effort global de l'Union européenne s'élevant à plus de 320 millions d'euros.

Bien qu'il ne soit pas justifié d'établir un lien direct entre les événements du 11 septembre et la situation au Proche-Orient, il n'en demeure pas moins que la situation y est des plus préoccupantes. Nous constatons hélas que la toile tissée à la suite de 10 années d'efforts de médiation, qui avait été bien près d'être achevée à Taba, se défait désormais sous nos yeux. Lors de ma récente visite dans la région, j'ai pu constater combien le processus de paix, qui est bloqué depuis de trop longs mois, souffre de l'absence de perspectives concrètes et de la montée de la méfiance entre les parties.

C'est pourquoi, ensemble avec mes collègues de l'Union européenne, nous multiplions les démarches auprès des parties pour les convaincre que seule une cessation de la violence et la reconnaissance de deux États permettra la reprise des négociations qui conduiront à une paix juste et durable dans la région, basée sur la création d'un État palestinien et sur le droit d'Israël de vivre en paix et en sécurité. L'Union européenne est disposée, en coopération avec les États-Unis d'Amérique et les États arabes de la région, à encadrer le processus et à assister les parties en vue de faciliter leur nécessaire réconciliation.

Entre-temps, l'Organisation des Nations Unies poursuit inlassablement son oeuvre en faveur de la paix et de la stabilité internationales. En 2001, quatre rapports du Secrétaire général ont balisé la route, portant sur le maintien de la paix, l'action humanitaire, la prévention des conflits et le suivi du Sommet du Millénaire. Ils illustrent la nécessité d'un engagement constant de la communauté internationale dans la prévention et la gestion des conflits.

Toute hésitation, toute manifestation passagère de désintérêt risquent d'encourager les éléments qui entendent défendre à outrance leurs intérêts propres sans avoir égard aux effets qui sont susceptibles d'en découler sur l'environnement national ou international. L'Europe a été témoin de ces enchaînements dramatiques, notamment dans les Balkans, et elle ne peut qu'en relever, avec humilité, les effets désastreux.

Si cette année l'ONU ne s'est pas retrouvée en première ligne dans les Balkans, ses activités ont été intenses dans le domaine du maintien de la paix. Ces opérations appellent deux remarques. D'une part, l'on constate une amélioration sensible dans la qualité de la gestion de ces opérations à la suite des conclusions du rapport Brahimi, et ensuite, l'on assiste à un engagement international responsable sur des foyers de crise aussi divers et complexes que le Kosovo ou le Timor oriental, la République démocratique du Congo ou la Sierra Leone.

Les bilans s'avèrent relativement encourageants. Le Kosovo connaîtra bientôt un processus électoral qui aura des conséquences vitales pour l'avenir de la province; et l'opération des Nations Unies au Timor oriental peut être vue comme un franc succès de l'action internationale. Les efforts de restructuration des opérations de maintien de la paix de l'ONU ont été favorisés par un travail approfondi de réflexion au Secrétariat, au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale, basés sur un rapport de suivi d'une remarquable qualité.

La complexité des situations de crise appelle bien sûr à la prudence, même en cas de progrès réels, comme cela est justement le cas pour la Sierra Leone. Il sera d'autant plus important de documenter la détermination internationale par des mandats clairs, qui permettront un impact fort. L'intégration des pays fournisseurs de troupes à la prise de décision sera à notre avis essentielle. L'approche de plus en plus intégrée, qui a été choisie, et qui est illustrée par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo et l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental, vise à relier, dans une suite logique, les phases de la prévention, du maintien de la paix, et enfin de la consolidation, de la reconstruction et du développement.

L'une des tâches urgentes de notre Organisation reste l'assistance immédiate aux populations civiles victimes de crises de causes naturelles ou résultant de l'intervention humaine. Le Luxembourg attache la plus grande attention à cet impératif et s'efforce d'appuyer les services de l'ONU dans cette tâche physiquement et moralement éprouvante. Assurant depuis l'automne 2000 la coordination informelle à New York entre pays donateurs, notre délégation se félicite du dévouement des fonctionnaires compétents et des responsables qui se trouvent à la tête de ces organisations. Je peux assurer l'Assemblée que mon pays est très sensible à la nécessité de la protection et de la sécurité de ce personnel.

Action humanitaire, prévention, cessez-le-feu et consolidation de la paix n'épuisent pas, loin s'en faut, l'agenda de la communauté internationale. Le fonctionnement d'une démocratie est un atout majeur dans la marche vers le développement, je l'ai déjà souligné à cette tribune. Il est adéquat de réaffirmer l'importance des efforts nationaux contre la corruption et en faveur de l'établissement, au sein des sociétés, d'un état de droit, se basant sur des systèmes judiciaires équitables et performants.

Mon pays se félicite des efforts qui ont eu lieu au sein de l'Organisation des Nations Unies en vue de mettre fin à la culture d'impunité, et de s'assurer que les responsables de crimes contre l'humanité et d'autres atrocités aient à répondre de leurs actes devant une juridiction pénale internationale.

Ainsi, un tribunal spécial pour juger des crimes commis pendant la guerre civile est en voie d'installation en Sierra Leone, et le Luxembourg a apporté une contribution financière à sa constitution. Au Cambodge, une loi établissant un tribunal pour connaître des atrocités et du génocide de la dictature des Khmers rouges est entrée en vigueur, et il s'agira d'évaluer sa compatibilité avec le mémorandum proposé par l'ONU. Les Tribunaux de La Haye et d'Arusha ont intensifié leur travail et, pour la première fois, un ancien responsable suprême attend son procès en prison.

Nous saluons ces développements, comme nous saluons ceux qui nous ont rejoint dans le groupe des pays ayant ratifié le Statut de Rome pour la future Cour pénale internationale. Les Luxembourgeois apprécieraient que cette convention entre en vigueur aussi rapidement que possible et qu'elle recueille l'adhésion d'une très large majorité des États de notre planète.

En septembre 2000, les chefs d'État et de gouvernement étaient réunis ici à New York, et la Déclaration du Millénaire sert depuis lors de balise à l'action de l'Organisation des Nations Unies mais aussi à celle des États au niveau national. Ensemble avec ses partenaires européens, le Luxembourg a affirmé son attachement aux engagements pris.

Deux repères, et je terminerai par ceux-là, suffiront à illustrer la conscience du Gouvernement luxembourgeois de la responsabilité qu'il partage avec tous ceux qui sont présents ici pour préparer l'avenir des générations à venir. Premièrement, l'aide publique au développement du Luxembourg atteint désormais 0,71 % du revenu national brut; le Gouvernement a décidé de la porter à 1 % d'ici à 2005. D'autre part, j'ai présenté à la Chambre des députés luxembourgeoise le projet d'une première candidature du Luxembourg à un siège non permanent au Conseil de sécurité.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Mohamed Benaissa, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Maroc.

M. Benaissa (Maroc) (*parle en* arabe) : Permettez-moi, tout d'abord, au nom du Royaume du Maroc, de féliciter M. Han Seung-soo, à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session et de l'assurer de appui sans réserve dans l'accomplissement de son importante mission. Il m'est agréable également de présenter mes remerciements et félicitations au Président sortant, M. Harri Holkeri, qui a dirigé les travaux de la cinquante-cinquième session avec détermination et efficacité.

J'aimerais également rendre hommage au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour le travail qu'il accomplit au service de l'Organisation pour le bien de la communauté internationale tout entière. Je saisis, également cette occasion pour présenter nos sincères félicitations à M. Kofi Annan pour sa réélection au poste de Secrétaire général et pour le prix Nobel de la paix qui lui a été attribué pour l'année 2001.

Le Royaume du Maroc condamne vigoureusement les crimes horribles commis le 11 septembre 2001 sur le sol des États-Unis d'Amérique contre des institutions et des milliers de personnes innocentes, en violation des valeurs religieuses, humaines et culturelles les plus sacrées. Quelle que soit notre vision et notre évaluation des événements du 11 septembre dernier, il est indéniable que les relations internationales ont connu, depuis ce jour, un nouveau cours et un tournant décisif. L'avenir nous dira ce que sera l'ampleur des conséquences et des répercussions de ces événements dans tous les domaines. Une chose est claire, toutefois : notre monde sera confronté à de nouveaux défis et contraintes. Le Royaume du Maroc réitère sa condamnation ferme et sans réserve de ces actes inhumains et exhorte tous les États à se mobiliser et à n'épargner aucun effort pour éradiquer le terrorisme qui constitue non seulement une menace à la paix et à la sécurité internationales, mais aussi à l'humanité entière.

Le Royaume du Maroc estime que l'Organisation des Nations Unies est l'Organisation la mieux équipée pour étudier les causes profondes du terrorisme. Dans ce contexte, les résolutions adoptées récemment par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale constituent un cadre approprié pour une action commune dans ce domaine. En effet, il est nécessaire que tous les États et les organisations concernés assument leurs responsabilités, tant dans la lutte contre le terrorisme que pour l'adoption de mesures préventives pour s'en prémunir. Le Maroc, quant à lui, en vertu de ses engagements, et conformément à sa politique de tolérance, de modération et du respect de la légalité internationale, ne manquera pas d'agir de façon à garantir l'efficacité voulue dans la lutte contre le terrorisme et les dangers qui en résultent.

Il est certain que la question du Moyen-Orient constitue l'un des conflits régionaux les plus graves qui secoue notre monde depuis plus d'un demi-siècle. Ce conflit a connu depuis l'année écoulée et jusqu'à ce jour une escalade dangereuse, qui s'est traduite par l'assassinat de centaines d'innocents dont des enfants et des femmes. Cette situation a causé la destruction des infrastructures dans les territoires palestiniens occupés. Le Maroc ne cesse de demander la levée du blocus imposé aux villes et villages palestiniens, la cessation des démolitions des habitations et des récoltes ainsi que l'arrêt de la politique des colonies de peuplement dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967. Le Maroc réitère sa demande en vue de la cessation du cycle de la violence et de la contre-violence et le retour à la table des négociations sur la base du rapport du sénateur Mitchell et des accords conclus entre les parties palestinienne et israélienne.

Le Royaume du Maroc considère que la paix entre les Arabes et les Israéliens est principalement tributaire du retrait d'Israël des territoires occupés de Palestine, du Golan syrien et du reste des territoires libanais sur la base du respect total de la légalité internationale et en particulier des résolutions du Conseil de Sécurité 242 (1967) et 338 (1973) et des décisions de la Conférence de Madrid fondées sur le principe de la terre contre la paix. À cet égard, nous avons enregistré avec beaucoup d'intérêt et une grande satisfaction les déclarations du Président George Bush concernant la création de l'État palestinien et la détermination de l'administration américaine de jouer un rôle positif en vue de permettre au processus de la paix d'aller de l'avant vers la réalisation des aspirations de tous les peuples à une paix juste, globale et véritable entre l'ensemble des États et des peuples de la région.

Je voudrais vous faire part des préoccupations de mon pays, le Royaume du Maroc, devant les

souffrances du peuple iraquien et la dégradation de la situation humanitaire en Iraq, du fait des conséquences des sanctions économiques qui sont imposées depuis plus de 10 ans. C'est pourquoi, le Maroc espère que les contacts en cours entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement Iraquien aboutiront à la levée de ces sanctions et la fin du désespoir et des souffrances du peuple iraquien.

Le Maroc appuie, également, tous les efforts visant à instaurer un dialogue franc entre l'Organisation et le Gouvernement iraquien en vue de trouver une solution équitable au problème tragique des personnes détenues et portées disparues à la suite de la guerre du Golfe. Il réaffirme, en outre, la nécessité de préserver l'indépendance et la souveraineté de l'État du Koweït ainsi que l'intégrité de son territoire. Il réaffirme également la nécessité de préserver la souveraineté et l'intégrité du territoire de l'Iraq.

Le règlement des conflits armés est d'une importance cruciale pour le continent africain qui, hélas, continue d'être le théâtre des conflits les plus tragiques, qui sont aussi, le plus souvent, artificiels.

Cette situation exige que notre organisation élabore une approche nouvelle et pragmatique du maintien et de la consolidation de la paix en Afrique, qui soit fondée sur le respect de cessez-le-feu, l'encouragement du dialogue entre les parties et le renforcement de la confiance. Il s'agit de faire prévaloir l'action préventive, comme l'a affirmé le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies lors de l'ouverture de la présente session, afin d'édifier des mécanismes d'alerte avancée dans les zones de tension. Ces mécanismes permettront de remédier aux causes profondes et multiples des conflits telles que l'injustice, la pauvreté, la propagation des épidémies et les mouvements de réfugiés.

Soucieux de maintenir la paix et la sécurité en Afrique, le Maroc appuie tous les efforts entrepris dans ce sens par l'Organisation des Nations Unies et les organisations internationales et régionales concernées. Ainsi qu'il l'a toujours fait, le Maroc a répondu cette année à la demande de l'ONU de mettre à sa disposition des contingents importants des Forces armées royales pour participer aux opérations de maintien de la paix de l'ONU en République démocratique du Congo.

Le Royaume du Maroc a toujours manifesté sa volonté d'accélérer la construction de l'Union du Maghreb arabe en tant qu'ensemble régional maghrébin fort et équilibré, devant conduire à une stabilité permanente dans la région et à une activation des structures économique, sociale et culturelle de cet ensemble, compte tenu du rôle qu'il pourra jouer dans la réalisation d'un partenariat fructueux avec les autres ensembles régionaux et notamment l'Union européenne. Le Maroc demeure convaincu de l'utilité et du caractère inéluctable de cette union.

Toutefois, la construction du projet de l'édifice maghrébin reste tributaire d'un règlement juste et durable de la question du Sahara. Ce conflit est la pierre d'achoppement qui entrave la réalisation de l'espoir des peuples maghrébins dans de bonnes relations, la complémentarité, la stabilité, la prospérité et la paix. C'est cet espoir qui a guidé le combat des dirigeants maghrébins à l'aube de l'indépendance et particulièrement depuis la conférence historique de Tanger de 1958. Contrairement à ce qu'ont prétendu certains, le Plan de règlement n'a pas été arrêté à cause « du nombre impressionnant de recours déposés à l'issue de la phase d'identification » mais essentiellement à cause des énormes difficultés mentionnées par le Secrétaire général dans ses trois derniers rapports au Conseil de sécurité.

Enfin, et contrairement aux dénégations de certains, le Conseil de sécurité a demandé dans sa résolution 1359 (2001) aux quatre parties concernées d'entamer des négociations sur la base de l'accord-cadre que le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité et qui est connu sous le nom de « plan Baker ». En fait, l'initiative du Secrétaire général, formalisée dans le projet d'accord-cadre, vise à un règlement négocié du conflit. Elle constitue, comme l'a affirmé le Secrétaire général lui-même, la dernière chance réelle de parvenir à un règlement définitif et rapide du conflit du Sahara. Le Maroc a accepté le projet d'accord-cadre comme base de négociation et est résolu à poursuivre sa pleine coopération avec le Secrétaire général, son Envoyé personnel, M. James Baker, et le Conseil de sécurité en vue d'un règlement juste et définitif de la question du Sahara.

Conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies, le Maroc invite les autres parties à répondre positivement à l'appel qui leur est lancé dans la résolution 1359 (2001) du Conseil de sécurité pour qu'elles engagent des négociations en vue de trouver une solution politique à ce conflit artificiel.

Le fait que l'Espagne continue d'occuper deux villes marocaines, Ceuta et Melilla, et les îles avoisinantes constitue un anachronisme qui va totalement à l'encontre des valeurs et des principes universels défendus par la communauté internationale. Le Maroc, attaché à la construction de l'édifice euroméditerranéen et au dialogue entre les deux rives de la Méditerranée, considère que la construction de relations irréversibles de coopération, d'amitié et de bon voisinage avec l'Espagne est un de ses objectifs stratégiques fondamentaux. Toutefois, la réalisation de cet objectif nécessite de la part de l'Espagne compréhension et respect des droits de souveraineté légitimes du Royaume du Maroc sur les villes de Ceuta et Melilla et les îles avoisinantes afin que la souveraineté marocaine puisse être exercée sur ces territoires tout en garantissant les droits économiques, sociaux et culturels des résidents espagnols de ces deux villes. Des précédents similaires, comme Hong Kong et Macao, constituent la référence appropriée pour répondre à la fois aux intérêts du Maroc et à ceux de l'Espagne.

L'évolution de l'économie mondiale impose aux pays de la Méditerranée qu'ils donnent à leurs relations économiques une nouvelle impulsion fondée sur des démarches et des concepts nouveaux. C'est pourquoi le Maroc a présenté des projets très ambitieux avec un certain nombre des pays des rives méridionale et orientale de la Méditerranée.

Il s'agit de l'initiative de S. M. le Roi Mohammed VI connue sous le nom de la déclaration d'Agadir du 8 mai 2001 relative au projet d'élargissement de la zone de libre-échange existant entre le Maroc, l'Égypte, la Jordanie et la Tunisie. L'idée que cet ensemble est appelé à s'étendre à d'autres États arabes de la Méditerranée constitue une plate-forme solide pour que les États des rives méridionale et orientale de la Méditerranée s'intègrent dans un cadre de partenariat et de coopération, comme convenu dans la Déclaration de Barcelone impliquant les pays de la rive nord de la Méditerranée et de l'Union européenne d'une manière générale.

Le maintien de la paix et la sécurité internationales n'est pas tributaire uniquement des réponses aux questions politiques. Il dépend également des réponses aux problèmes de nature sociale et économique, tels que ceux qui sont liés à la protection de l'environnement et l'altération des ressources naturelles de notre planète qui constituent autant de défis à relever, à commencer par celui de l'accès à l'eau et de l'approvisionnement en eau potable à des coûts raisonnables. Mon pays a eu l'honneur et la lourde responsabilité de contribuer à faire aboutir les négociations tenues à l'occasion de la septième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques que la ville de Marrakech a accueilli du 29 octobre au 9 novembre 2001. Cette Conférence a débouché sur des mesures positives sur la voie qui mène au Sommet mondial pour le développement durable prévu à Johannesburg l'année prochaine.

S'agissant des questions sociales qui préoccupent sérieusement les organisations internationales, le Royaume du Maroc considère que l'Organisation des Nations Unies doit consentir des efforts importants pour la cause de l'enfant, qui représente l'avenir de l'humanité tout entière. Le Royaume du Maroc, sous l'impulsion directe de son souverain, S. M. le Roi Mohammed VI, et de LL. AA. le Prince Moulay Rachid et la Princesse Lalla Meriem, n'a épargné aucun effort sur le plan tant régional qu'international en vue de garantir le succès du mouvement mondial engagé en cette année 2001 en faveur de l'enfance. D'ailleurs, le Maroc a accueilli en 2001 trois importantes conférences dédiées à la cause de l'enfant, qui visent à mobiliser tous les moyens possibles – aux plans régional, arabe et africain – afin que les enfants puissent jouir de tous leurs droits dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la justice. Partant de cette conviction, le Maroc est déterminé à contribuer efficacement au succès des travaux de la session extraordinaire consacrée aux enfants qui aura lieu l'année prochaine.

L'attribution du prix Nobel de la paix à notre organisation pour la deuxième fois en 10 ans constitue à la fois un honneur et une responsabilité. C'est un honneur qui vient récompenser ce qui a été accompli pour la prévention des guerres et le règlement des différends par des moyens pacifiques. Mais c'est aussi une responsabilité qui incite à repenser le rôle de cette organisation afin qu'elle soit un outil efficace pour répondre aux nouveaux défis et pour réaliser ses objectifs qui consistent à construire un monde où règnent la paix et la sécurité; un monde où tous les peuples peuvent récolter les fruits du progrès scientifique et technologique. Soyons tous à la hauteur de ces défis et oeuvrons ensemble pour un partenariat

réel. Ayons une vision solidaire et tournée vers l'avenir pour la réalisation de ces nobles objectifs.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mikhail M. Khvostov, Ministre des affaires étrangères du Bélarus.

M. Khvostov (Bélarus) (*parle en russe*) : La délégation du Bélarus souhaite offrir ses sincères condoléances aux familles des victimes de l'écrasement d'avion qui s'est produit ce matin à New York, ainsi qu'aux Gouvernements des États-Unis et de la République dominicaine.

Ma délégation voudrait également féliciter le Président de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale de son élection à ce poste de haute responsabilité. Il s'agit d'une reconnaissance sans équivoque du rôle que joue la République de Corée dans les relations internationales. Nous voudrions également remercier le Président de la session précédente de l'Assemblée générale, M. Harri Holkeri. Le succès de sa présidence du Sommet du Millénaire et de l'Assemblée témoigne clairement de ses talents personnels et de ses qualités de dirigeant.

L'ONU entre dans le nouveau siècle sous l'égide de M. Kofi Annan. Sa réélection à l'unanimité par l'Assemblée générale pour un deuxième mandat de cinq ans indique clairement à quel point son activité en tant que Secrétaire général est appréciée. Nous saluons la décision récente et tout à fait justifiée du Comité Nobel d'attribuer le prix Nobel de la paix à l'Organisation des Nations Unies, et à M. Kofi Annan personnellement.

Les conséquences des attaques terroristes du 11 septembre 2001 contre New York et Washington, sont aussi présentes et douloureuses que jamais. À cet égard, notre pays considère que cette session de l'Assemblée générale n'est pas uniquement un événement ordinaire de l'ONU. Pour le Bélarus, nous tous, États Membres, devons faire preuve d'une sagesse collective et d'une volonté collective de rendre notre monde moins vulnérable aux actes insensés qui poussent non seulement certains pays, mais également l'humanité tout entière, vers une catastrophe mondiale.

En tant que membre responsable de la communauté internationale, la République du Bélarus ne peut demeurer indifférente à cette menace. Dans son message au Secrétaire général, M. Kofi Annan, le Président de la République du Bélarus, M. Alyaksandr Lukashenka, a expliqué clairement les vues de notre pays en ce qui concerne les activités internationales de lutte contre le terrorisme :

> « Dans la situation actuelle, le rôle que joue l'ONU pour consolider les efforts des États dans la lutte contre le terrorisme prend de l'importance. Nous ne pourrons obtenir un réel succès à cet égard qu'en utilisant les capacités uniques de l'ONU, surtout en ce qui concerne l'élimination des causes profondes qui favorisent et alimentent le terrorisme. Nous estimons que l'ONU devrait être au centre des efforts visant à élaborer des stratégies et des tactiques quant aux mesures que la communauté internationale doit prendre pour lutter contre le terrorisme. »

Ayant appuyé activement toutes les résolutions antiterroristes adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, et étant partie aux 12 conventions de l'ONU contre le terrorisme, le Bélarus se félicite des mesures visant à définir et à éliminer non seulement le terrorisme lui-même, mais aussi ses causes profondes. Nous appuyons fermement les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001), et nous sommes prêts à oeuvrer en étroite collaboration avec cette instance.

L'an dernier, au cours du Sommet du Millénaire et de l'Assemblée, nous avons appelé à préserver l'Organisation des Nations Unies en tant qu'institution internationale universelle unique réunissant tous les pays du monde. Lorsque nous parlons de créer les conditions nécessaires à une mise en oeuvre efficace des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, nous parlons de l'avenir de l'Organisation elle-même. Nous estimons que la mise en oeuvre par l'ONU des dispositions de la Déclaration du Millénaire au cours de la première année suivant la tenue du Sommet du Millénaire nous donne raison d'être optimistes. À cet égard, je voudrais souligner que la République du Bélarus a déjà élaboré un projet de programme gouvernemental spécial prévoyant la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire.

Ce qui importe, c'est que nous ayons compris qu'il y a un lien naturel entre le développement, la paix et la sécurité dans le contexte de la mondialisation. Les événements tragiques récents survenus aux États-Unis ont confirmé l'existence de ce lien. Le Bélarus se félicite du travail intensif entrepris à l'ONU en 2001,

afin de préparer la Conférence internationale sur le financement du développement. Nous sommes convaincus que ce forum doit jeter les bases d'un nouveau consensus international sur les questions économiques et financières mondiales. Le Bélarus estime qu'un tel consensus doit être dégagé en tenant compte des intérêts et des besoins spécifiques des pays qui se trouvent à divers stades de leur développement économique et social. Le succès global du forum dépendra en fin de compte de l'application d'une telle approche.

En traitant des défis les plus urgents sur le plan social et économique auxquels le monde moderne est confronté, nous ne devons pas réduire l'importance que nous accordons à la sécurité internationale et au désarmement. Les statistiques sur les dépenses militaires, qui ont atteint 800 milliards de dollars par an à l'échelle mondiale, sont source d'une préoccupation particulière compte tenu de la situation internationale actuelle, qui est alarmante. Il convient de noter que notre pays applique une politique cohérente dans le domaine du désarmement. Nous avons fait une contribution importante à la consolidation et à l'élaboration de régimes internationaux de non-prolifération des armes de destruction massive, prévoyant notamment la réduction du nombre de ces armes et l'élimination des arsenaux existants.

Le Bélarus respecte constamment et intégralement les dispositions de tous les traités de désarmement nucléaire auxquels il est partie. La récente inspection finale en vertu du Traité relatif à l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à portée plus courte, qui a été conduite au Bélarus en février 2001, a permis de confirmer que notre pays respecte strictement toutes les conditions énoncées dans ce document. En tant qu'État qui a volontairement renoncé à posséder des armes nucléaires et qui les a complètement évacuées de son territoire en 1996, le Bélarus est déterminé à défendre la nécessité de fournir des garanties juridiquement contraignantes aux États non détenteurs d'armes nucléaires, notamment avec l'élaboration d'une convention internationale appropriée à cette fin.

La République du Bélarus est au nombre des États qui estiment que le Traité sur la limitation des systèmes antimissiles balistiques de 1972 est l'une des composantes cruciales du maintien de la stabilité stratégique. Le fruit de décennies d'intenses négociations visant à trouver un compromis qui a sauvé le monde d'une menace nucléaire croissante ne doit pas être sommairement rejeté. La stabilité stratégique est un impératif concret pour chaque État sans exception. Les négociations sur une question aussi importante devraient être menées sur une base multilatérale, non fondée sur des blocs, avec la participation de tous les États intéressés et dans le strict respect des dispositions de la Charte.

Nous nous félicitons des efforts entrepris en vue de l'interdiction universelle des armes chimiques et pour appuyer la destruction, dès que possible, des arsenaux existants de poisons utilisables à des fins militaires, ainsi que des efforts déployés pour faire en sorte que la Convention sur l'interdiction des armes chimiques devienne universelle. Cet été, le Bélarus a conclu un accord avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques sur les privilèges et immunités de celle-ci.

Nous suivons également une politique responsable et cohérente dans le domaine de la réduction des armes classiques. En appliquant strictement le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, le Bélarus a été parmi les premières des parties à ce Traité à ratifier l'accord sur son adaptation. Le fait que la République du Bélarus ait ratifié en 2001 le Traité sur le régime « ciel ouvert » témoigne de notre politique cohérente dans ce domaine.

Une importante dimension de notre politique extérieure consiste à apporter des contributions concrètes au renforcement de la stabilité régionale sur la base du principe d'une coopération globale et mutuellement avantageuse avec les pays voisins dans tous les domaines relatifs à la sécurité et au désarmement. Dans le cadre de cette politique, le Bélarus a conclu un accord avec la Lituanie sur des mesures visant à renforcer la confiance et la transparence, et nous sommes en train de travailler à la signature d'accords similaires avec l'Ukraine et la Pologne.

La prévention des conflits reste une des questions les plus importantes à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies. Les événements de l'année écoulée ont montré que les initiatives menées par l'ONU, ainsi que la participation active du Secrétaire général et les travaux des organisations régionales et de divers États Membres de l'Organisation, ont constitué une solution efficace – et très souvent la seule solution – à l'escalade des conflits dans diverses régions du monde.

Le moment est venu de mentionner la situation en Afghanistan, qui intéresse tout particulièrement la communauté internationale. La situation dans ce pays et dans l'ensemble de la région risque d'échapper à tout contrôle. La force militaire ne peut pas régler des problèmes complexes qui se développent depuis des années. Nous sommes convaincus que les tensions complexes que connaît la société afghane ne peuvent être désamorcées que par un dialogue national équilibré reposant sur le respect rigoureux des normes du droit international.

Il est essentiel de ne pas relâcher l'intensification des efforts politiques visant à relancer le processus de paix au Moyen-Orient. Il n'y a pas d'autre solution que la création pacifique d'un État palestinien indépendant par le biais de négociations politiques, sur la base du respect rigoureux des résolutions du Conseil de sécurité déjà adoptées et des décisions des autres instances internationales pertinentes. Il est regrettable que le Conseil de sécurité n'ait pas pu parvenir à un consensus quant à la présence de l'ONU dans la région en ce moment crucial. Nous estimons qu'il est très important de poursuivre nos efforts pour régler les problèmes non résolus au Liban et ce, parallèlement au retrait total des forces israéliennes des hauteurs du Golan.

Nous sommes également préoccupés par la situation au Kosovo et en Macédoine, provoquée par un séparatisme agressif et par le terrorisme international. Là aussi, nous croyons que la logique politique doit prévaloir sur la logique de la force. À la veille des élections générales au Kosovo, le Bélarus confirme son attachement aux principes de l'intégrité territoriale de la République fédérale de Yougoslavie et appuie l'initiative de la Fédération de Russie visant à confirmer juridiquement les frontières nationales actuelles dans la Balkans.

La situation en Afrique reste instable. Nous croyons que la création de l'Union africaine et le renforcement continue des autres structures africaines régionales, avec la participation effective de l'ONU, sont des préalables importants au maintien de la paix et de la stabilité sur ce continent. Une approche globale envisageant l'intégration des ressources politiques, économiques et sociales des États africains est d'une importance cruciale. Le Bélarus appuie la mise en oeuvre immédiate de toutes les décisions prises au Sommet de l'Organisation de l'unité africaine qui s'est tenu à Lusaka (Zambie) en juillet 2001.

Il faut maintenir la dynamique acquise dans le processus politique menant à l'indépendance du Timor oriental et à son admission à part entière dans la grande famille des nations.

Nous devons encourager les efforts actifs déployés en vue de la poursuite du dialogue, sur une base égalitaire, entre la Corée du Nord et la Corée du Sud.

La question de Chypre continue d'être un problème urgent. Nous appelons à la reprise des négociations en la matière, conformément aux dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

La République du Bélarus a accru sa participation aux principaux instruments juridiques internationaux de l'ONU dans un certain nombre de domaine d'une grande importance stratégique, notamment la lutte contre le crime organisé et le trafic de drogues. Le Bélarus a signé la Convention des Nations Unies contre la criminalité organisée transnationale et son Protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir le trafic de personnes, en particulier des femmes et des enfants, ainsi que le Protocole contre l'introduction clandestine de migrants par terre, air et mer.

En outre, la République du Bélarus est devenue partie à la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif, à la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, à la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, à la Convention relative au statut des réfugiés et au Protocole portant amendement de la Convention unique sur les stupéfiants.

La présente session de l'Assemblée générale constitue une phase importante du processus de mise en place d'un cadre juridique qui permettra au Bélarus de se joindre aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. Le 1er octobre 2001, la République du Bélarus a signé un mémorandum d'accord avec le Secrétariat sur sa participation au Système des forces et moyens en attente des Nations Unies. Nous considérons que la récente visite de représentants du Département des opérations de maintien de la paix au Bélarus, en vue de tester et de sélectionner des candidats bélarussiens pour les contingents de police civile de l'ONU, est une mesure initiale importante dans le processus de mise en oeuvre de ce mémorandum.

Il est particulièrement important que la Déclaration du Millénaire mentionne que les États Membres défendent les principes du développement durable. Il reste clair néanmoins que la mise en oeuvre du paradigme du développement durable dans nombre de pays en développement et dans des pays en transition continue de se heurter à de grandes difficultés.

À cet égard, nous attachons une importance particulière aux préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable, qui doit avoir lieu à Johannesburg en 2002. Nous considérons que le Sommet de Rio+10 est une instance appropriée pour définir de nouvelles approches aux problèmes mondiaux et pour élaborer de nouveaux mécanismes financiers, institutionnels et juridiques efficaces pour leur mise en oeuvre.

La présente session de l'Assemblée générale est d'une importance fondamentale pour mon pays, car elle examinera des questions relatives au nettoyage des retombées de la catastrophe de la centrale nucléaire de Tchernobyl. On ne saurait surestimer les ramifications économiques, sociales et humanitaires de ce problème. Il suffit de mentionner un seul chiffre : au cours de la décennie écoulée, le Bélarus a dépensé 12,5 milliards de dollars pour nettoyer les retombées de la catastrophe de Tchernobyl. Toutefois, les personnes qui vivent dans les zones contaminées n'ont pas encore pu reprendre le cours normal de leur vie. Il faut encore rallier l'appui international aux efforts déployés par mon pays pour alléger et réduire les répercussions de cette catastrophe.

Dans ce contexte, nous apprécions au plus haut point les initiatives proposées par M. Kenzo Oshima, Sous-Secrétaire général aux affaires humanitaires, en vue d'intensifier la coopération internationale post-Tchernobyl, en passant notamment à l'aide au développement durable et en renforçant le potentiel humain de la région. Les constatations et les résultats de la mission spéciale d'évaluation de l'ONU envoyée au début de cette année dans les trois États les plus touchés devraient permettre de beaucoup mieux comprendre ce qui doit être fait de manière précise dans le proche avenir. Au cours de la présente session de l'Assemblée générale, un projet de résolution intitulé « Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl » a été présenté conjointement par les Gouvernements du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine. Je demande aux délégations d'appuyer ce projet de résolution.

Dans son plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire, le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, a observé à très juste titre :

> « Jusqu'à présent, la communauté internationale a multiplié les engagements. Il lui faut maintenant passer aux actes ». (*A/56/326, par. 11*)

Cela signifie qu'une mise en oeuvre réussie de la stratégie de l'Organisation en cette époque de mondialisation dépend de nous, États Membres de l'ONU, et de nous seuls. C'est non seulement notre privilège commun : c'est aussi notre responsabilité commune.

Le Bélarus est convaincu que les Nations Unies et la communauté internationale sont en mesure de mobiliser la volonté politique et les ressources technologiques et intellectuelles en vue de créer un monde stable et prospère.

Pour la République du Bélarus, le dixième anniversaire de son indépendance a coïncidé avec la deuxième élection présidentielle dans l'histoire du pays. Le soutien de la majorité écrasante des électeurs à M. Alyaksandr Lukashenka a confirmé la solidité des bases démocratiques de la société bélarussienne.

De même, la politique étrangère de notre pays restera cohérente et constructive; elle sera dictée exclusivement par les principes fondamentaux de la Charte et les normes universellement reconnues du droit international, y compris l'aspiration à instaurer un ordre mondial où les intérêts de tous les pays, grands et petits, développés et en développement, du Nord et du Sud, seront pris en compte de façon équitable. La coopération avec tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, sur une base mutuellement avantageuse et constructive, restera pour la République du Bélarus la priorité majeure de sa politique.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Brian Cowen, Ministre irlandais des affaires étrangères.

M. Cowen (Irlande) (*parle en anglais*) : Je félicite le Président de son élection à la présidence de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale

et le remercie de ses efforts efficaces en vue de faire avancer les travaux de l'Assemblée. Mon collègue Louis Michel, Ministre belge des affaires étrangères, a déjà pris la parole à cette assemblée, au nom de l'Union européenne, et l'Irlande s'associe pleinement à ses remarques.

Nous nous réunissons dans une période d'incertitude. Le spectre de la guerre étend une fois encore son ombre sur les continents. Il y a 40 ans, intervenant à l'Assemblée, le Président John F. Kennedy avait dit que l'humanité doit mettre fin à la guerre, faute de quoi la guerre mettra fin à l'humanité. Naturellement, le Président Kennedy s'adressait à un monde différent de celui d'aujourd'hui. La guerre qu'il craignait était une guerre entre deux grands blocs, qui se terminerait en anéantissement mutuel garanti.

Fort heureusement, la menace d'un conflit d'une telle ampleur est une perspective nettement moins probable, mais la guerre et les conflits continuent de causer d'énormes souffrances dans de nombreuses régions du monde. Ce fait, qui s'ajoute à la prolifération d'armes de destruction massive – nucléaires, chimiques et biologiques –, signifie que la guerre et sa mutation, le terrorisme, continuent de menacer l'humanité – notre vie, notre liberté et notre prospérité.

Cela n'est pas acceptable. Nous, peuples des Nations Unies, avons créé et avons soutenu cette Organisation en nous y associant, déterminés à préserver cette génération et les générations futures du fléau de la guerre. Nous devons maintenant faire preuve d'un engagement renouvelé et soutenu dans la réalisation de cet objectif.

De nombreux orateurs dans ce débat ont parlé des événements du 11 septembre comme d'un moment particulier de l'histoire. Durant le XXe siècle, nous avons vécu des moments particuliers – la Première Guerre mondiale, la Deuxième Guerre mondiale et la chute du Mur de Berlin, qui a marqué la fin de la guerre froide. Ces moments historiques sont peut-être mieux reflétés dans la formule favorite qui se trouve sur les lèvres d'hommes et de femmes de toutes races et de toutes croyances en de tels moments : « Plus rien ne sera jamais comme avant ». De ces moments historiques procède la détermination de tirer les leçons de l'histoire, de changer l'ordre existant et de s'assurer que les calamités du passé ne se répètent plus.

Dans la fièvre et la clarté du lendemain immédiat de ces événements, les promesses de détermination abondent et pourtant, d'après les exemples que je viens de citer, il est clair que dans le passé notre détermination a faibli dès que la menace immédiate a diminué et que la volonté nécessaire pour faire face aux causes et injustices sous-jacentes qui donnent naissance au conflit est devenue difficile à maintenir.

Aujourd'hui, la communauté internationale se trouve de nouveau à un tournant. Si nous voulons une victoire réelle et durable sur le terrorisme international, si nous voulons la sûreté, la sécurité et la prospérité pour nos peuples et nos enfants, nous devons agir avec beaucoup de détermination et de résolution.

Nos objectifs immédiats sont clairs. L'action contre le terrorisme doit être poursuivie résolument sur un large front et sur une longue période. En entreprenant cet effort nécessaire, soyons honnêtes et réalistes. Une justice répressive doit s'accompagner d'une justice distributive. La paix et la sécurité que nous voulons tant pour nous-mêmes que pour les générations futures ne seront pas assurées à moins que nous ne traitions simultanément les causes profondes des conflits : injustice, pauvreté et violations des droits et libertés fondamentaux.

L'action multilatérale a été trop souvent jugée comme une réaction à l'issue d'un conflit. La Déclaration du Millénaire de l'an dernier a confirmé l'engagement public pris par les dirigeants du monde de traiter également des causes profondes des conflits. L'ONU a été créée avec la détermination de régler les conflits et leurs causes. Sur cette base, faisons en sorte, cette semaine, de nous engager de nouveau à réaliser les buts et objectifs des Nations Unies. Comme le Secrétaire général l'a dit, à l'ouverture du débat général, « aucune des questions auxquelles nous devions faire face le 10 septembre n'a perdu de son urgence ».

Nous devons agir plus résolument à travers l'ONU, avec un engagement et une détermination soutenus, pour répondre à ces questions tout aussi urgentes. Nous devons appliquer avec détermination toutes les résolutions du Conseil de sécurité. Concrétisons les engagements pris lors du Sommet du Millénaire. Efforçons-nous de contrôler bien plus efficacement la propagation des armes de destruction massive. Améliorons également l'action de cette Organisation en la rendant plus efficace, mieux adaptée

et mieux coordonnée. Comme l'a dit le Secrétaire général cette semaine, faisons en sorte que lorsque les Nations Unies agissent, « seul le meilleur choix est assez bon ». Ce n'est qu'ainsi que l'ONU et ses États Membres réussiront à faire face aux défis majeurs auxquels nous sommes confrontés.

Au moment d'aborder cet agenda complet, nous ne devons pas relâcher nos efforts sur les droits de la personne. Cette Organisation a été créée avec la détermination d'affirmer les droits de la personne, la dignité et la valeur de la personne humaine et les droits égaux des hommes et des femmes. Nous ne devons pas transiger sur ces principes et, à cet égard, l'Irlande attend avec intérêt la mise en place très prochaine de la Cour pénale internationale, et lance un appel à sa reconnaissance par tous les pays.

Les conflits violents et les troubles internes sont la réalité de la vie quotidienne dans plusieurs régions et pays du monde – au Moyen-Orient, dans la région des Grands Lacs en Afrique et dans de nombreuses autres régions, telles que le Soudan, où des personnes sont tuées ou mutilées. L'Irlande travaille sans relâche depuis qu'elle siège au Conseil de sécurité, depuis janvier dernier, pour porter l'attention sur la nécessité de régler ces conflits et d'autres. Nous accordons une attention particulière à l'Afrique et aux efforts, lancés souvent par des Africains, pour régler les nombreux conflits de ce continent. Nous cherchons toujours à souligner les aspects humanitaires des diverses questions soumises au Conseil. Nous avons été particulièrement heureux durant notre présidence du Conseil de sécurité, le mois dernier, d'avoir présidé des débats de fond sur la Somalie et sur l'appui des Nations Unies au Timor oriental après son indépendance.

Nous restons préoccupés par la situation humanitaire du peuple iraquien. Le Gouvernement iraquien peut et doit faire davantage, dans le cadre du système établi par les résolutions du Conseil de sécurité, pour répondre aux besoins humanitaires de son propre peuple. Pour sa part, le Conseil de sécurité et ses membres doivent redoubler d'efforts pour trouver un accord sur la question de la révision du régime de sanctions. Mais nous ne devons pas perdre de vue l'objectif fondamental du régime des sanctions : l'Iraq doit permettre que l'on vérifie qu'il a satisfait à ses obligations essentielles en matière de désarmement.

Le Gouvernement irlandais remercie les États Membres qui ont appuyé l'admission de l'Irlande au Conseil de sécurité. Nous continuerons de tout faire pour montrer que la confiance placée en nous est justifiée.

Le rôle des Nations Unies dans le maintien de la paix est au coeur de nos efforts collectifs depuis plus de 50 ans. L'Irlande joue un rôle dont elle est fière dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies sur tous les continents. Ce soir, je voudrais remercier les soldats irlandais qui ont servi avec tant de courage et de dévouement au Liban durant les 23 dernières années. Le dernier bataillon irlandais quitte demain la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. Le peuple irlandais est fier de sa mission et des résultats obtenus pour la cause de la paix. Je voudrais rendre un hommage particulier à la mémoire des soldats qui ont perdu la vie au service de la paix.

L'appui de l'Irlande aux opérations de maintien de la paix de l'ONU demeure ferme. Nous continuons de participer à une douzaine de missions. Un nouveau contingent de nos soldats sera bientôt au service de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée.

Nous devons également donner la priorité à réaliser un développement durable et à répondre aux défis humanitaires auxquels nous sommes confrontés. Le rapport 2001 du Fonds des Nations Unies pour la population sur l'*État de la population mondiale*, qui a été publié la semaine dernière, nous rappelle que la moitié des 6,1 milliards d'habitants de la planète vivent toujours avec moins de 2 dollars par jour et prévoit que la population mondiale augmentera de 50 % pour passer à 9,3 milliards d'ici à 2050. Est-il acceptable que plus de 3 milliards de personnes aujourd'hui vivent aujourd'hui dans la pauvreté la plus totale et la plus abjecte, alors que le monde développé est aux prises avec des problèmes de surconsommation et de pollution de l'environnement? Sommes-nous prêts à accepter qu'il doive y avoir plus de 6 milliards de personnes qui vivront dans la pauvreté en 2050?

Veillons à ce que chaque gouvernement annonce son engagement d'atteindre l'objectif de 0,7 % du produit national bruit pour l'aide au développement au cours des cinq prochaines années. L'Irlande a déjà indiqué clairement qu'elle tiendra son engagement en la matière et accroîtra son budget d'aide publique au développement de plus de 100 millions de dollars l'année prochaine, en vue d'atteindre cet objectif. Nous devons également réévaluer les niveaux de dette supportable et fournir un soulagement additionnel aux

pays très endettés de l'Afrique subsaharienne, qui sont ceux qui souffrent le plus de la récession économique actuelle.

Redoublons d'efforts pour vaincre la pandémie du VIH/sida, qui tue plus de 6 500 personnes par jour en Afrique et qui a déjà fait plus de 9 millions d'orphelins sur ce continent. La Déclaration d'engagement sur le VIH/sida adoptée d'un commun accord à la session extraordinaire de l'Assemblée générale, en juin, a établi le cadre et les objectifs. Il s'agit maintenant de la financer et de la mettre en oeuvre.

Travaillons ensemble plus dur pour empêcher que le changement climatique ne ravage des pays pauvres et vulnérables.

Nous avons déjà beaucoup fait. Ceci a été reconnu quand le prix Nobel de la paix a été décerné conjointement à notre organisation et à notre respecté Secrétaire général, M. Kofi Annan. Je présente mes félicitations les plus chaleureuses et toute ma reconnaissance à M. Kofi Annan, ainsi qu'à tous ceux qui sont au service de l'ONU. Mais le Secrétaire général sera le premier à souligner qu'il ne faut pas voir dans ce prix Nobel seulement une reconnaissance des réalisations passées, mais aussi une inspiration pour un engagement et une détermination renouvelés.

Les terribles événements du 11 septembre, qui ont frappé le plus durement la ville de New York – siège des Nations Unies et creuset de toutes les races et toutes les religions –, nous ont fait comprendre que la sécurité collective de la communauté internationale n'est pas plus forte que son maillon le plus faible. Dès qu'un seul gouvernement ou, dans le cas des Taliban, une seule administration de facto est disposée à permettre que son territoire serve de base à des attentats terroristes, qui seront commis où que ce soit dans le monde, nous ne nous sentirons jamais en sécurité.

Nous devons affronter et vaincre le fléau du terrorisme international et traduire en justice les instigateurs des actes barbares du 11 septembre, non pas par souci de vengeance, mais parce que les auteurs de ces actes sont capables – ils ne font d'ailleurs aucun secret de leur détermination – de répéter de telles attaques. Il faut absolument les arrêter.

La position de l'Irlande a toujours été ferme et inébranlable : nous faisons bloc avec les États-Unis et le reste de la communauté internationale pour affirmer que la barbarie du 11 septembre ne doit pas triompher; que la menace que présente le terrorisme international doit être éliminée, une fois pour toutes; et qu'il faut un engagement total de la part de tous les gouvernements à cette tâche, avec toutes les ressources et l'énergie dont nous disposons.

Mon gouvernement espère que la campagne militaire actuellement en cours atteindra ses objectifs dans le laps de temps le plus court possible. Il faut continuer de déployer tous les efforts possibles pour éviter des pertes civiles. Il est essentiel que la campagne militaire s'accompagne d'une stratégie humanitaire visible et efficace. Le peuple martyr d'Afghanistan ne mérite pas moins. Il faut également qu'il y ait un effort international concerté, coordonné par l'ONU, pour aider le peuple afghan à former un gouvernement ayant une large assise, qui soit représentatif de tous les groupes ethniques composant le pays. Ceci doit s'accompagner d'un programme complet et généreux d'appui au redressement et à la reconstruction de l'Afghanistan d'après-guerre. La communauté internationale doit rester engagée une fois qu'un gouvernement représentatif aura été constitué.

En Irlande, nous continuons de réaliser des progrès réguliers dans notre propre processus de paix. Les représentants savent que les Gouvernements britannique et irlandais, ainsi que les partis politiques en Irlande du Nord, ont réussi à négocier un règlement de paix global il y a plus de trois ans, connu sous le nom d'Accord du Vendredi Saint. Depuis, nous avons durement travaillé pour obtenir l'application intégrale de cet accord.

Deux des problèmes les plus difficiles et les plus délicats auxquels nous avons été confrontés étaient ceux qui consistaient à mettre les armes des groupes paramilitaires hors de leur atteinte et à donner un nouveau départ aux opérations de police. Je suis très heureux de pouvoir informer l'Assemblée que des progrès considérables ont été réalisés sur ces questions cruciales et que la voie est maintenant libre pour une application durable, résolue et enthousiaste de tous les éléments de l'Accord du Vendredi Saint.

Nous avons beaucoup appris de notre périple vers la paix. Nous avons mis en place de nouvelles dispositions constitutionnelles et institutionnelles qui reconnaissent pleinement et respectent la légitimité de toutes les traditions politiques de notre île, l'Irlande. Nous avons établi la primauté et la pertinence totale de

la politique dans la vie des habitants de l'Irlande du Nord. Nous ne prétendons pas, bien entendu, avoir trouvé une solution d'application universelle, car nous savons pertinemment à quel point les conflits peuvent être locaux et individuels, mais, à force de tâtonnements, nous avons tiré des leçons et établi des principes qui pourraient s'avérer utiles pour résoudre des conflits dans d'autres régions du monde. D'après notre propre expérience d'édification de la paix, nous pouvons énumérer les principaux éléments de tout processus de paix vraiment durable de la façon suivante.

Il ne saurait y avoir de solution purement militaire. Un règlement durable doit toujours traiter les causes profondes du conflit. Le compromis est essentiel. Il faut reconnaître que l'absence de raison engendre l'extrémisme et que le règlement des conflits exige que l'on réhabilite le concept de compromis. Dans le contexte d'un dialogue politique efficace et d'un règlement pacifique des différends, ceux qui font la paix ne doivent pas considérer le compromis comme représentant un apaisement ou une capitulation, une victoire ou une défaite. Un compromis n'exige pas forcément non plus de partage à égalité entre les deux parties. Un accord durable doit être global et porter sur tous les sujets de préoccupation, même si les parties conviennent d'en traiter selon des calendriers différents.

Ceux qui sont en faveur de la paix dans chaque communauté doivent oeuvrer de concert, même face à l'hostilité des ennemis du processus de paix dans leur propre communauté. Ils doivent resserrer les rangs dans l'adversité. Ils doivent éviter des critiques excessives ou dommageables quand des erreurs sont commises, comme elles le seront inévitablement. Ils doivent être prêts, ensemble, à faire face aux ennemis de la paix.

La communauté internationale doit appuyer ce processus de paix de façon équilibrée et objective. Pour être couronné de succès, un processus a besoin d'un plan de campagne, comme ceux qui ont déjà été élaborés par Mitchell et Tenet dans le contexte du conflit israélo-palestinien. Il faut également un mécanisme pour juger qui tient et qui ne tient ses engagements en vertu de ces accords.

Ceux qui pilotent le processus de paix doivent s'élever au-delà de la politique de la dernière atrocité. Une telle attitude, si elle est compréhensible du point de vue de l'opinion publique interne, est en fin de compte dénuée de vision et cède le contrôle du progrès aux ennemis du processus. Il y a là un message particulièrement convaincant pour ceux qui ont reçu pour mission de faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient. Si ces éléments sont présents, nous pensons qu'un processus de paix peut prospérer.

Comme je l'ai dit, il n'y a pas de solution « passe-partout » au conflit. Je crois cependant que si ces principes devaient être appliqués dans certaines autres situations de conflit, ils pourraient apporter une contribution importante à la réalisation de la paix et du progrès politique.

Le monde que nous recherchons ne saurait prendre forme du jour au lendemain. L'édification de la paix, la garantie de la justice, l'élargissement du respect pour les droits de l'homme fondamentaux et l'élimination de la pauvreté prendront du temps. Nous avons besoin d'endurance, de détermination, d'inspiration, de patience, de générosité et de compromis. Nous avons en abondance toutes ces qualités. Il s'agit seulement de trouver la volonté politique de les utiliser et la détermination de chercher, ensemble, de nouveaux moyens d'avancer.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Fathulla Jameel, Ministre des affaires étrangères des Maldives.

M. Jameel (Maldives) (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir, au nom de mon pays, de féliciter M. Han Seung-soo de son élection à la présidence de l'Assemblée générale. Son élection à ces hautes fonctions est la preuve du respect et de la confiance que lui porte la communauté internationale pour diriger avec succès les travaux de cette session. C'est aussi la preuve de la confiance et de la haute estime que la communauté internationale a pour la République de Corée et pour le rôle important que ce pays joue dans l'arène internationale pour faire avancer la paix et la sécurité dans le monde. J'aimerais également saisir cette occasion pour rendre hommage à son prédécesseur, S. E. M. Harri Holkeri de la Finlande, pour la façon exemplaire dont il a guidé les travaux de la cinquante-cinquième session.

Permettez-moi aussi de féliciter le Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, qui a reçu pour la seconde fois mandat de diriger notre organisation. Sa direction dynamique a acquis à l'Organisation des Nations Unies la confiance de la communauté

internationale et a créé de nouveaux espoirs concernant la capacité de notre Organisation de créer une atmosphère favorisant la paix, la justice et la dignité humaine à l'aube du XXIe siècle. Le prix Nobel de la paix qui a été décerné au Secrétaire général et à l'Organisation des Nations Unies témoigne de cette confiance.

Il y a presque 13 ans, les Maldives se sont éveillées aux horreurs du terrorisme, lorsqu'une bande de terroristes étrangers ont attaqué Male, notre île principale, sans le moindre avertissement ou la moindre provocation, tuant de nombreux innocents et détruisant des biens. Par ces agissements violents et anonymes, ils ont changé la vie pacifique que nous connaissions dans notre pays depuis des siècles pour en faire une existence dominée par la peur et l'appréhension.

Le 11 septembre dernier, le pays le plus puissant au monde, les États-Unis d'Amérique, sont devenus eux-mêmes une cible et une victime d'un acte monstrueux de terrorisme. La communauté mondiale a été choquée et a rapidement condamné les attaques barbares perpétrées à l'encontre du World Trade Center et du Pentagone, ainsi que l'assassinat de milliers d'innocents. Conformément à leur prise de position antiterroriste, les Maldives ont été parmi les premiers États à condamner ces attaques en les termes les plus vigoureux.

La tragédie du 11 septembre nous a rappelé que le terrorisme est l'un des plus grands défis auquel se trouve confrontée aujourd'hui la communauté mondiale. Il se présente comme un ennemi des nations, qu'elles soient grandes ou petites, et constitue une menace perverse pour l'humanité. Afin de lutter contre un ennemi aussi cruel, il est important que l'effort international contre le terrorisme soit appuyé et complété par des mesures aux niveaux régional et national.

Au niveau international, la doctrine juridique édifiée à l'encontre de tous les aspects du terrorisme doit être renforcée et universalisée. En même temps, les initiatives prises au niveau régional et au niveau national doivent être harmonisées avec les obligations internationales dans la lutte contre cette menace mondiale. L'ONU, en tant qu'organisation mondiale responsable de la paix et de la sécurité internationales, doit jouer un rôle central dans cette lutte contre le terrorisme. Mon pays appuie pleinement la convocation rapide d'une conférence de haut niveau, sous l'égide des Nations Unies, pour arrêter une définition claire du terrorisme et mettre en place une réaction conjointe et de grande portée à ce phénomène toujours croissant que représente le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations. Nous attendons aussi la conclusion rapide d'une convention générale relative au terrorisme international et une convention internationale pour la répression des actes de terrorisme utilisant des matières ou des agents nucléaires, biologiques ou chimiques.

En tant que peuple qui se consacre à la pratique de la foi islamique et révère ses valeurs depuis près d'un millénaire, nous sommes profondément offensés par l'idée que le terrorisme puisse être lié à l'islam ou aux musulmans. Au contraire, l'islam prône la paix, la compassion, la tolérance et la coexistence pacifique. Projeter et dépeindre l'islam comme un ennemi de la civilisation ou du monde libre est une insulte faite à ses nobles principes. C'est une vue pervertie et une falsification de l'islam et de ses principes. De telles perversions ne sont que de la propagande éclose dans de mauvais esprits, qui souhaitent susciter la haine entre les humains; leurs affirmations ne sont pas moins nocives que le terrorisme lui-même.

Au Sommet du Millénaire, l'année dernière, nos dirigeants ont établi un plan de campagne pour un monde meilleur, un monde dans lequel toute l'humanité pourrait prospérer dans le respect mutuel et la dignité. Assurer un parcours harmonieux sera une tâche difficile. Nous devons être prêts à relever courageusement les défis que nous rencontrerons.

Au cours de l'année passée, il y a eu plusieurs sessions extraordinaires consacrées à traiter de questions importantes spécifique. À chacune de ces occasions, nous avons donné la preuve de notre ferme intention de respecter les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Le thème intersectoriel principal que l'on retrouve dans toutes ces questions est celui du fléau déshumanisant de la pauvreté. La pauvreté reste l'obstacle majeur au développement économique et social durable dans le monde en développement. En conséquence, l'élimination de la pauvreté est au coeur de la réalisation de la paix et du développement. Nous devons donc faire de l'élimination de la pauvreté notre première priorité et poursuivre avec vigueur l'objectif établi par nos dirigeants lors du Sommet du Millénaire : réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015.

Les engagements que nous avons pris lors de ces conférences sont coûteux. À moins que des ressources nouvelles et additionnelles ne soient disponibles de façon opportune et prévisible, aucun plan d'action ou aucun programme ne pourra être mis en oeuvre. Il incombe donc à la communauté internationale d'assumer la responsabilité collective, y compris des parties prenantes du secteur privé et de la société civile, permettant de rassembler la volonté nécessaire qui est si cruciale à cet égard. Nous attendons avec impatience la Conférence internationale sur le financement du développement qui doit se tenir au Mexique en début de l'année prochaine. Nous espérons que cet événement donnera à la communauté internationale une occasion de convenir de sources et de stratégies nouvelles, novatrices et additionnelles pour mobiliser des fonds au service du développement.

La mondialisation est maintenant une réalité. Beaucoup dans le monde développé jouissent des bénéfices sans précédent de la mondialisation, alors que ses forces puissantes déprime les économies fragiles de nombreux pays en développement et de pays les moins avancés, y compris les pays structurellement faibles. Le fait de ne pas être sur un pied d'égalité a en réalité contribué à élargir le fossé entre les riches et les pauvres. En réalité, les obstacles au développement des pays les moins avancés sont devenus plus nombreux et plus importants au fil des ans et ils ont marginalisé ces pays dans l'économie mondiale. Mon pays, les Maldives, est encouragé par la bonne volonté et la solidarité offertes par la communauté internationale aux pays les moins avancés durant la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés tenue à Bruxelles au début de l'année. Il est maintenant temps de tenir les engagements pris à la Conférence de Bruxelles. À moins que ces engagements ne soient remplis, la situation désespérée des pays les moins avancés continuera d'empirer.

Les circonstances particulières et les besoins particuliers des petits États insulaires en développement ont été reconnus par cette Assemblée à de nombreuses reprises. Le Programme d'action de la Barbade énonce très clairement ces besoins particuliers des petits États insulaires en développement. Bien que de nombreux petits États insulaires en développement semblent être relativement plus prospères sur la base du niveau de revenu par habitant, il est également prouvé qu'en raison des caractéristiques particulières des petites îles, ils sont généralement parmi les pays les plus économiquement vulnérables et handicapés dans le monde aujourd'hui.

En tant que pays comptant un peu plus d'un quart de million d'habitants répartis sur plus de 200 îles, privé de ressources naturelles et doté d'une économie fragile fondée sur l'industrie de la pêche et le tourisme, qui sont sensibles aux dures réalités de l'écologie et de l'environnement, les Maldives fournissent un exemple parfait du dilemme des petits États insulaires en développement.

L'environnement politique stable que les Maldives ont connu au cours des deux dernières décennies, combiné avec le flux continu d'aide de nos partenaires de développement, nous a vraiment donné la possibilité d'améliorer la qualité de vie de notre peuple. Nos efforts de développement sont demeurés opiniâtres, alors que les contraintes structurelles auxquelles nous faisons face sont à la fois persistantes et terribles.

Étant donné ces réalités, mon pays est convaincu que les critères actuels pour identifier les pays les moins avancés doivent être affinés pour refléter pleinement ces obstacles. Nous appelons le Comité des politiques du développement et la communauté internationale à examiner ces réalités sur le terrain et à voir au-delà des indicateurs abstraits les vulnérabilités inhérentes aux petits pays insulaires en développement pour déterminer les critères de gradation.

Nous ne souhaitons pas demeurer indéfiniment dans la catégorie des pays les moins avancés. Cependant, si la gradation devait nous être imposée prématurément, ses conséquences négatives pourraient facilement nous submerger et se traduire par une grave érosion de nos réalisations. Nous devons renforcer la capacité de nos ressources humaines et de nos institutions pour relever les défis actuels et à venir de nos efforts de développement. Nous devons trouver les moyens et les façons de diversifier notre base économique et renforcer sa durabilité.

Nous nous félicitons de la résolution récemment adoptée par le Conseil économique et social visant à étendre notre période de transition jusqu'au prochain examen triennal de la liste des pays les moins avancés en 2003. En même temps, nous souhaitons réitérer notre conviction qu'assurer une transition en douceur pour les pays accédant à la gradation, conformément à la résolution 46/206 de l'Assemblée générale, est une

obligation essentielle de la communauté internationale tout entière. D'ailleurs, une décision qui affecte le destin futur d'une nation ne devrait pas être fondée sur des informations hâtivement compilées qui pourraient contenir des hypothèses erronées et des faits incertains pouvant induire en erreur les autorités compétentes, les conduisant à des conclusions contestables.

L'état de l'environnement mondial demeure une préoccupation majeure de la communauté internationale. Une décennie après l'adoption d'Action 21, sa mise en oeuvre efficace s'est révélée être une tâche difficile. Les appels lancés par les petits États insulaires en développement en vue d'obtenir de nouvelles ressources supplémentaires afin de mettre en oeuvre le Programme d'action de la Barbade doivent encore être pris en compte. Le Protocole de Kyoto n'est pas encore entré en vigueur. Entre-temps, les prévisions scientifiques sur l'avenir de l'environnement mondial demeurent critiques et alarmantes. À moins que des mesures rapides et concrètes ne soient prises, la dégradation mondiale de l'environnement continuera de menacer la survie de l'humanité et de notre planète. Les conséquences d'une simple augmentation d'un mètre du niveau moyen de la mer pour les petits États insulaires en développement tels que les Maldives sont maintenant un fait bien connu. Nous prions donc instamment la communauté internationale d'accélérer ses efforts pour se mettre d'accord sur un régime juridiquement contraignant de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de faciliter l'entrée en vigueur rapide du Protocole de Kyoto. À cet égard, nous sommes encouragés par les résultats encourageants enregistrés à Marrakech la semaine dernière et nous espérons qu'ils faciliteront une entrée en vigueur rapide du Protocole.

Dans un an, nous nous réunirons à Johannesburg, en Afrique du Sud, pour le Sommet Rio + 10 afin de faire le bilan de l'action que nous avons menée durant la dernière décennie pour protéger et conserver l'environnement mondial. Mon pays estime que cela serait une excellente occasion pour la communauté internationale de renforcer ses efforts et de se réengager solennellement à protéger et conserver l'environnement mondial.

Les Maldives attachent une grande importance aux efforts déployés par la communauté internationale pour encourager le développement social durable. L'examen quinquennal de la réalisation des objectifs fixés à Copenhague et du Programme d'action de Beijing, mené l'an dernier, et l'examen récemment terminé de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), ainsi que la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée ont apporté un élan renouvelé aux efforts de la communauté internationale pour réaliser l'harmonie sociale.

La pandémie du VIH/sida est devenue un obstacle majeur au développement social. Les Maldives non plus ne sont pas restées à l'abri de la pandémie du VIH/sida. Bien que le nombre de cas soit relativement faible dans notre pays, nous sommes tout à fait conscients que cette menace potentielle plane au-dessus de nous. Nous nous engageons à appuyer sans réserve le Programme d'action adopté par la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida au début de l'année, et nous demandons à la communauté internationale, y compris aux acteurs du secteur privé, d'engager les ressources financières exigées pour mettre en oeuvre le Programme d'action.

Mon pays appuie sans réserve la juste lutte du peuple palestinien. Mon pays rend hommage aux efforts déployés par les coparrains du processus de paix du Moyen-Orient pour essayer de relancer les pourparlers. Nous sommes fermement convaincus que le rapport Mitchell doit être mis en oeuvre d'urgence pour permettre le redémarrage du processus de paix qui est dans l'impasse.

Le désarmement et les mesures de contrôle des armes continuent d'avoir la priorité absolue dans l'ordre du jour international. Nous avons été encouragés par les résultats positifs de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires l'an dernier, mais nous aimerions réaffirmer la nécessité de poursuivre les efforts pour renforcer et mettre en oeuvre le régime de non-prolifération nucléaire. De même, nous attendons avec intérêt le jour où le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) entrera en vigueur.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer le ferme attachement des Maldives aux principes et objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies. Nous travaillerons avec d'autres membres de la communauté internationale pour défendre et promouvoir ces nobles objectifs. Nous restons convaincus que l'ONU est la seule organisation capable de créer un monde plus pacifique et plus prospère pour l'humanité.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Josep Piqué, Ministre des affaires étrangères de l'Espagne.

M. Piqué (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord féliciter M. Han Seung-soo de son élection à la présidence de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je tiens également à féliciter l'Organisation elle-même et son Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui se sont vu attribuer cette année le prix Nobel de la paix. La réélection de M. Annan garantit que l'Organisation continuera d'être dirigée par une personne qui a énormément contribué à renforcer le prestige de l'ONU et son rôle dans le monde.

Je tiens aussi à souligner que j'appuie pleinement la déclaration faite dans cette salle par le Ministre des affaires étrangères de la Belgique au nom de la présidence de l'Union européenne.

L'horreur des attaques terroristes du 11 septembre a choqué le monde. Nous avons tous été attaqués ce jour-là, nous tous qui défendons la liberté, la tolérance et le respect de la dignité de l'être humain. L'Espagne connaît bien la cruauté du terrorisme et la souffrance qu'il peut causer. Par conséquent, l'Espagne, son gouvernement et ses citoyens sont pleinement solidaires du peuple des États-Unis, des familles des victimes et de la ville de New York, qui est aussi notre ville – la ville des Nations Unies.

Encore une fois, je voudrais exprimer ma solidarité et mes condoléances aux familles des victimes de la tragédie d'aujourd'hui.

Depuis le 11 septembre, nous ne pouvons pas continuer d'agir de la même façon : le paradigme politique a changé, les points de repère qui nous guidaient ont changé et, maintenant, la culture politique doit changer. On ne peut continuer de considérer le terrorisme comme un mal inévitable pour nos peuples; on doit plutôt le considérer comme ennemi mortel de tous. Il ne peut y avoir ni excuses ni prétextes : le moment est venu de montrer la volonté politique des uns et des autres d'adopter des mesures efficaces en faveur de la coopération internationale contre le terrorisme – mesures que l'Espagne prône depuis des années – et de faire un grand pas en avant.

Depuis le 11 septembre, un vaste consensus international s'est dégagé sur la nécessité de faire face au terrorisme. Cela prouve que le terrorisme n'a rien à voir avec les différences entre le Nord et le Sud, ou l'Est et l'Ouest, et encore moins avec un soi-disant conflit entre civilisations. De nombreux pays islamiques en sont les principales victimes. En revanche, le terrorisme a quelque chose à voir avec la différence entre ceux qui commettent ce genre d'actes ou qui les appuient, et ceux qui les considèrent comme une atrocité et une violation des principes les plus élémentaires de la coexistence humaine, qui sont communs à toutes les grandes civilisations.

L'ONU a été à la hauteur des circonstances. Elle a agi de façon efficace et rapide, prouvant qu'elle est indispensable au début du nouveau millénaire. La résolution 1368 (2001) du Conseil de sécurité a permis de faire ressortir une coalition de volontés, dont l'Espagne fait partie, afin de répondre aux attaques subies. La résolution 1373 (2001) exprime la détermination de la communauté internationale de poursuivre aussi longtemps que cela sera nécessaire une action concertée contre le terrorisme; contre le terrorisme sans adjectifs; contre les terroristes eux-mêmes; et aussi contre ceux qui leur accordent un appui, qu'il soit actif ou passif.

Des progrès ont également été accomplis dans la négociation d'une convention générale contre le terrorisme international. On a ainsi surmonté certains obstacles qui bloquaient la négociation depuis des années. Maintenant que nous sommes sur le point de parvenir à un accord, nous devons faire un effort pour éliminer les problèmes qui existent encore. L'objectif doit être d'élaborer un instrument opérationnel et efficace contre le terrorisme, qui ne puisse pas être paralysé par d'interminables discussions de nature plus politique que juridique. La question est d'une importance capitale. La crédibilité même de l'ONU est en jeu. Nous avons là une occasion historique et il serait regrettable de ne pas la saisir.

En plus de leur cynisme et de leur mépris pour les valeurs humaines élémentaires, les terroristes profitent souvent d'un opportunisme éhonté en manipulant certaines situations à leur avantage. Ces situations exigent sans aucun doute une solution, mais de par leur nature même, sans lien avec des actes terroristes. Nous devons tous oeuvrer pour trouver cette solution.

Il s'agit de problèmes structurels, comme celui de la pauvreté et de la marginalisation dans lesquelles vivent plusieurs millions de personnes dans le monde entier. Il s'agit également de conflits régionaux,

comme celui du Moyen-Orient, où il faut d'urgence mettre fin au cycle aveugle de la violence et revenir à la table de négociations. Si la volonté politique existe, des négociations sont possibles. Madrid, Oslo et les progrès réalisés à Camp David et à Taba le prouvent. Il n'y a pas d'alternative au processus de paix, et en fin de compte, l'État d'Israël et l'État palestinien coexisteront dans la paix à l'intérieur de frontières sûres.

Les attaques terroristes contre des civils innocents suscitent la crainte chez nos peuples, mais ce ne sont pas les seules causes d'incertitude au début de ce nouveau millénaire.

Après que nous ayons surmonté les confrontations politiques et idéologiques qui ont marqué la deuxième moitié du XXe siècle, d'autres types de conflits sont apparus avec force. Ils ont tendance à être non pas internationaux, mais plutôt internes et donc difficiles à régler avec les instruments de la diplomatie traditionnelle. Certains d'entre eux ont provoqué de graves crises humanitaires qui ont bouleversé nos peuples.

Alors même que nous avons décrypté le génome humain et que les progrès de la biotechnologie posent de nouveaux dilemmes, des millions de personnes continuent de vivre dans des conditions de pauvreté extrême, avec moins d'un dollar par jour pour satisfaire tous leurs besoins.

En même temps que nous assistons à l'interconnexion des économies du monde entier et que nous pouvons envoyer des informations instantanément aux quatre coins du monde, nous constatons à quel point la mondialisation répartit ses avantages de façon déséquilibrée, et dans certains cas contribue à accroître le fossé entre les riches et les pauvres, les puissants et les faibles, les nantis et les démunis.

Ces situations suscitent une incertitude, mais elles nous obligent également à trouver des solutions. Les citoyens se tournent vers nous – les gouvernements et les organisations internationales, surtout l'ONU – et nous demandent d'agir. L'ONU, grâce à sa vision mondiale, sa composition universelle et sa vocation de défense des intérêts de l'ensemble de l'humanité jouit d'une légitimité unique aux yeux de nos citoyens.

Afin de ne pas décevoir ces attentes, l'ONU doit continuer sa modernisation, en suivant la voie établie lors du Sommet du Millénaire.

Mon pays a également mené à bien au cours des dernières années un important processus de modernisation, qui lui a permis de s'intégrer pleinement dans la vie internationale. L'Espagne a pu rompre avec l'inertie du passé et chercher de nouvelles solutions à ses nouveaux problèmes. Elle l'a fait sans renoncer à son identité de pays servant de pont entre différentes cultures et régions du monde. C'est dans cette perspective que mon pays appuie le processus de réforme et de modernisation de l'Organisation. Il continuera à le faire lorsqu'il occupera la présidence de l'Union européenne au cours du premier semestre de l'année prochaine.

Le phénomène de la mondialisation est la cause de la plus grande partie de l'incertitude actuelle face aux processus de changement. L'ONU, qui pense de façon globale, est l'instance idoine pour gérer la mondialisation.

En plus de lutter contre le terrorisme, nous devons élaborer des instruments efficaces pour lutter contre la drogue et la criminalité transnationale organisée. Cette année, nous devons progresser dans l'élaboration d'une convention contre la corruption.

La Cour pénale internationale est l'un des instruments clefs des relations internationales dont nous aurons besoin en ce nouveau millénaire. L'Espagne a participé dès le début à la lutte contre la culture de l'impunité pour ce qui est des crimes les plus odieux. Il semble aujourd'hui plus que jamais nécessaire que la Cour puisse commencer à opérer. Les divers systèmes juridiques du monde doivent y être dûment représentés, car mondialisation ne signifie pas homogénéisation. Aucun pays ne doit rester en marge de ce processus historique afin de pouvoir apporter à la Cour sa propre vision de ce que doit être la justice pénale internationale.

La maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération exigent une plus grande attention de la part de la communauté internationale. Les progrès réalisés dans la destruction et l'interdiction des mines antipersonnel à la suite de la Convention d'Ottawa et des résultats du Programme d'action de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects sont encourageants.

Le besoin de protéger l'environnement est réel, et les solutions ne peuvent plus être repoussées. Le Protocole de Kyoto offre certaines réponses à ce problème. Ceux qui n'acceptent pas Kyoto devront

proposer une meilleure solution. Entre-temps, sa ratification sera la seule mesure pratique prise dans ce domaine. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'accord conclu à Marrakech qui, à notre avis, est un pas dans la bonne direction.

De nouveaux conflits exigent de nouvelles solutions. Nous devons aborder toutes les phases d'un conflit donné en adoptant une démarche globale qui inclut des efforts en vue d'en prévenir les causes, de maintenir la paix quand une crise éclate, de consolider cette paix et d'entreprendre ensuite la reconstruction économique et institutionnelle. Cette idée a inspiré les efforts que fait mon pays, en collaboration avec la Fédération de Russie, dans le cadre du projet de déminage au Sud-Liban. Elle motive également les efforts dans lesquels l'Espagne prend une part active en vue de renforcer les capacités africaines en matière de prévention et règlement des conflits. C'est pourquoi l'Espagne a accueilli avec grande satisfaction la naissance de l'Union africaine au Sommet de Lusaka, ainsi que la nouvelle Initiative africaine qui y a été adoptée.

Cette approche doit également s'appliquer à l'action internationale en faveur du peuple afghan dont la situation est particulièrement dramatique. Nous devons aider de toute urgence ce peuple à répondre à ses besoins humanitaires de base, surtout à l'approche de l'hiver. Cette action internationale à laquelle l'Espagne participe, doit inclure également un appui très clair à la reconstruction économique et institutionnelle du pays. L'avenir de l'Afghanistan relève uniquement du peuple afghan. La communauté internationale doit donc l'appuyer pour qu'il puisse mettre en place un gouvernement stable et maintenir des relations normales avec ses voisins et avec le reste du monde. Dans cette tâche, l'ONU doit jouer un rôle fondamental.

Les nouveaux instruments diplomatiques nécessaires doivent s'intéresser tout particulièrement aux affaires humanitaires. Le besoin de protéger les droits des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, l'accès des populations touchées à l'assistance humanitaire et la situation des enfants dans les conflits armés, ainsi que le problème de la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé exigent des solutions efficaces. Si certains États n'assument pas leurs responsabilités dans ce domaine, il faudra appeler l'attention sur leur attitude et continuer à le faire tant qu'ils n'auront pas changé.

Le maintien de la paix est un instrument essentiel dans cette approche globale au règlement des conflits. L'Assemblée générale doit adopter des mesures concrètes pour mettre en oeuvre le rapport Brahimi sur les opérations de maintien de la paix en augmentant les effectifs du Département des opérations de maintien de la paix au Secrétariat, en améliorant la participation des pays fournisseurs de contingents au processus de prise de décisions et en renforçant les opérations de la police civile auxquelles l'Espagne a participé activement.

Et rien de cela ne sera suffisant si les opérations de maintien de la paix ne reçoivent pas de mandats clairs et suffisants, ainsi que l'appui politique du Conseil de sécurité. Sinon, il ne sera pas possible d'envoyer des unités de l'ONU dans des situations où elles pourraient devoir recourir à la force, car personne ne veut risquer la vie de ses soldats pour défendre des paroles vides de sens.

Tout ceci nous amène au besoin de parachever la réforme du Conseil de sécurité. Il nous faut un Conseil de sécurité plus représentatif, plus démocratique, plus efficace et plus transparent. L'Espagne, candidate à un poste de membre non permanent du Conseil au cours des élections qui auront lieu lors de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, s'efforcera, si elle est élue, d'accroître le nombre et d'améliorer la qualité des consultations avec les États non membres du Conseil, et notamment avec ceux qui sont le plus touchés par les questions dont le Conseil est saisi.

Les droits de l'homme et les libertés fondamentales, tant les droits civils et politiques que les droits économiques et sociaux, sont le patrimoine de toute l'humanité et non pas d'un groupe spécifique d'États. La violation de ces droits provoque une réaction de rejet qui n'existait pas dans le passé. Il faut donc continuer à renforcer ces points d'accord, en y incluant les préoccupations de tous.

Il est donc important que la Conférence de Durban ait réussi à approuver un document final. L'Espagne, comme le reste de l'Union européenne, a maintenu jusqu'au bout son attachement aux objectifs de la Conférence. Nous devons tirer profit de l'accord conclu à Durban pour continuer à avancer dans ce domaine. Dans cette même optique, mon pays organisera au cours des prochains jours à Madrid, en collaboration avec le Haut Commissariat des Nations

Unies aux droits de l'homme, une conférence internationale consultative sur l'éducation scolaire en relation avec la liberté de religion et de conviction, la tolérance et la non-discrimination.

Je me dois de mentionner la question de Gibraltar. Comme cela a déjà été dit au Secrétaire général, le Royaume-Uni et l'Espagne ont convenu, le 26 juillet dernier à Londres, de relancer leurs pourparlers dans le cadre de la Déclaration de Bruxelles, en publiant à cet effet un communiqué dans lequel ils ont souligné leur volonté politique d'aplanir toutes leurs divergences au sujet de Gibraltar et de faire aboutir ces pourparlers rapidement au bénéfice de toutes les parties concernées. Ils ont invité également le Chief Minister de Gibraltar à participer aux réunions ministérielles dans le cadre de ce processus.

Le problème du développement est un aspect central des activités de l'Organisation. La Déclaration du Millénaire est le cadre fondamental de ces activités, et doit être appliquée dans son ensemble. Cette Assemblée générale doit mettre en marche un mécanisme de suivi efficace de ladite Déclaration.

L'Espagne s'attache également à définir de nouveaux terrains de coopération pour le développement. Par exemple, l'Espagne est un pays pionnier dans le développement du microcrédit qui constitue un instrument tout particulièrement adéquat pour le développement des pays les moins avancés. Cette année, l'Espagne a organisé à Las Palmas une réunion de haut niveau sur le tourisme et le développement dans les pays les moins avancés afin de mettre sa longue expérience dans ce domaine au service du développement touristique de ces États, dont certains, comme les petits États insulaires, ont des avantages comparatifs dont ils doivent tirer profit.

L'Espagne organisera également en avril prochain la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, répondant ainsi au besoin d'accorder une attention particulière aux populations vulnérables les plus susceptibles de souffrir des taux de pauvreté les plus élevés. C'est pourquoi l'élimination de la pauvreté est l'objectif primordial tant de la Déclaration du Millénaire que de la politique espagnole de coopération au développement.

S'il existe une population vulnérable par définition, ce sont les malades. La session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le sida et autres maladies infectieuses a souligné l'urgence d'en arrêter les avancées. L'Espagne fera une contribution importante au Fonds mondial pour lutter contre le sida, la tuberculose et le paludisme, qui a été créé à cette fin.

L'ONU ne pourra accomplir toutes ces tâches si elle ne dispose pas des ressources nécessaires. Au cours de la présente Assemblée générale, l'on discutera du budget du prochain exercice biennal. Il faut poursuivre l'effort de discipline budgétaire, en évitant toutefois des positions rigides qui empêchent l'Organisation de faire face à ses responsabilités.

Et c'est une chose que l'ONU ne peut se permettre, aujourd'hui encore moins qu'avant. Une légitimité unique suppose également une responsabilité unique. En ce nouveau millénaire, l'ONU sera jugée sur sa capacité à aborder les nouveaux problèmes auxquels elle se trouve confrontée, par sa capacité à transformer les incertitudes en solutions, l'insécurité en confiance, et la peur en espoir.

Je voudrais maintenant, pour terminer, ajouter une observation à mon intervention. Le Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Royaume du Maroc a mentionné, au cours de son discours, les villes espagnoles de Ceuta et Melilla et d'autres territoires espagnols. Dans le cadre des relations d'amitié et de bon voisinage qui existent entre l'Espagne et le Maroc, je voudrais souligner que les villes de Ceuta et de Melilla, ainsi que les îles et rochers adjacents font partie intégrante du territoire espagnol, et que leurs ressortissants sont représentés au Parlement espagnol et jouissent des mêmes droits et des mêmes conditions que le reste de leurs compatriotes.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au Ministre tunisien des affaires étrangères, S. E. M. Habib Ben Yahia.

M. Ben Yahia (Tunisie) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, j'ai le plaisir de vous adresser, ainsi qu'à votre pays ami, la République de Corée, mes cordiales félicitations pour votre élection à la présidence de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Mes voeux de plein succès vous accompagnent dans l'accomplissement de votre tâche et je saisis cette occasion pour exprimer mes remerciements et ma profonde reconnaissance à votre prédécesseur, M. Harri Holkeri.

Qu'il me soit également permis de renouveler, au nom de mon pays, mes félicitations les plus sincères au

Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour sa reconduction dans ses hautes fonctions de Secrétaire général, et pour le fait qu'il lui ait été décerné, ainsi qu'à l'Organisation des Nations Unies, le prix Nobel de la paix.

La présente session intervient au moment où le monde s'inquiète des retombées des horribles attentats terroristes survenus le 11 septembre aux États-Unis. La Tunisie a fermement condamné ces actes et en cette épreuve difficile, nous renouvelons notre sympathie et nos condoléances au peuple américain et aux familles endeuillées.

Avec l'adoption récente par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale de résolutions sur la lutte contre le terrorisme, les États sont convenus de lutter contre ce phénomène avec toute la fermeté nécessaire, en condamnant ces actes de terrorisme et en se déclarant résolus à prendre les mesures nécessaires pour prévenir et éradiquer ce fléau.

La Tunisie a, depuis le début des années 90, lancé des mises en garde contre le danger du phénomène du terrorisme et préconisé l'adoption des mesures requises aux niveaux national, régional et international pour prévenir ce phénomène et le combattre avec l'efficacité requise. Elle réaffirme aujourd'hui ce qu'elle a souligné par le passé, à savoir, l'importance d'agir en vue de renforcer la coopération entre les États dans la lutte contre le terrorisme. Il faudrait prendre des mesures fermes pour mettre en oeuvre les dispositions de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, contre tous les extrémistes impliqués de façon directe ou indirecte dans des actes de terrorisme dans leur pays d'origine ou à l'étranger, en évitant d'utiliser deux poids, deux mesures, surtout en ce qui concerne l'octroi de l'asile politique et du droit de séjour. Convaincue du bien-fondé de ces mesures, la Tunisie a pu, en les adoptant, se prémunir contre la présence sur son territoire d'éléments de réseaux terroristes et extrémistes.

Une coopération internationale accrue dans ce domaine exige une consolidation des instruments juridiques existants par l'élaboration d'une convention internationale globale, qui permette de mettre au point un plan d'action global approprié. Dans ce contexte, la Tunisie appuie la tenue d'une conférence internationale sur la lutte contre le terrorisme qui définirait le cadre juridique et les modalités de mise en place des mécanismes susceptibles de préserver la communauté internationale des menaces et des dangers de ce fléau.

La Tunisie est pleinement convaincue que pour combattre et éradiquer le terrorisme, il faut adopter une approche globale faisant de la prévention et de l'examen approfondi des racines de ce phénomène, la pierre angulaire de toute action internationale systématique en la matière. À cet effet, il y a lieu de procéder impérativement à une analyse des conditions et circonstances internationales qui favorisent les actes de terrorisme. Cette analyse est indispensable pour mettre fin à la propagation de ce phénomène. Dans ce cadre, il importe de remédier aux conditions génératrices des sentiments d'injustice, d'iniquité, de privation et d'exclusion, pour éviter qu'ils ne soient exploités par des éléments douteux en vue d'alimenter l'extrémisme et le terrorisme. Il ne fait aucun doute que l'Organisation des Nations Unies, et plus particulièrement l'Assemblée générale, ont un rôle essentiel à jouer pour clarifier la vision nécessaire dans ce domaine.

Toute approche globale de la lutte contre le terrorisme doit mettre en exergue les liens indissociables qui existent entre la stabilité, la paix et la sécurité d'une part, et le développement et le progrès de l'autre. Le Sommet du Millénaire, rassemblement historique de chefs d'État et de gouvernement, est venu affirmer cette interdépendance, en insistant sur la nécessité d'établir une stratégie d'action internationale et des plans d'action pour la réalisation des objectifs unanimement convenus, pour le nouveau millénaire, par les dirigeants du monde.

Notre présente session revêt une importance particulière puisqu'elle nous permet de faire le point, après une année, de la mise en oeuvre des principes et des objectifs arrêtés lors du Sommet du Millénaire. Elle nous permettra également de développer notre action commune, sur la base de l'appel lancé lors de ce Sommet, à oeuvrer collectivement, dans un esprit de consensus, de coopération et de solidarité, pour relever les principaux défis auxquels le monde fait face, tant en matière de paix et de sécurité internationales que dans le domaine du développement et de l'élimination de la pauvreté.

La solidarité est devenue un impératif face aux multiples défis qu'affronte l'humanité. À cet égard, le Président de la République tunisienne, M. Zine El Abidine Ben Ali, a souligné, au cours de plusieurs

rencontres régionales et lors du Sommet du Millénaire et du Sommet du Conseil de sécurité, l'importance de la solidarité dans la lutte contre la pauvreté, qui est une source de tension et de crises dans les sociétés.

Nous estimons que la stabilité et la sécurité ne sauraient être garanties sans l'élimination de la pauvreté, de l'exclusion et de la marginalisation sous toutes leurs formes. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'appel que le chef de l'État a lancé pour l'établissement du Fonds mondial de solidarité et d'élimination de la pauvreté.

Du haut de cette tribune, je voudrais exprimer mes vifs remerciements à toutes les parties qui ont répondu à cette proposition et qui ont pris part aux consultations menées par le Secrétaire général. À ce propos, je dois de louer les efforts que le Secrétaire général a déployés pour la préparation de son rapport qui, nous l'espérons, servira de base à nos travaux durant cette session en vue d'aboutir à la création de ce fonds. Nous avons déjà souligné que le Fonds ne fait pas double emploi avec les structures existantes de l'ONU, qui sont compétentes en matière de lutte contre la pauvreté. Au contraire, il les complète, puisqu'il est censé fournir un moyen de financement de petits projets créateurs d'emplois dans les zones les plus pauvres du monde, par le biais de contributions volontaires, déposées dans un compte administré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Le renforcement des fondements de la paix et de la sécurité internationales relève principalement de la compétence du Conseil de sécurité qui, au cours des dernières semaines, s'est montré particulièrement efficace dans sa façon de réagir à l'évolution de la situation dans le monde. Nous formulons l'espoir de voir le Conseil maintenir le même niveau d'efficacité dans l'exercice de son rôle au niveau international, notamment dans la région du Moyen-Orient, où la situation ne cesse de se dégrader et a conduit à la mort de nombreux civils innocents en raison de l'intransigeance d'Israël. Dans ces circonstances difficiles, la Tunisie lance un appel au Conseil de sécurité pour qu'il assume un rôle effectif en vue de protéger le peuple palestinien, et renouvelle son appel en vue de la protection du peuple palestinien par l'envoi d'observateurs internationaux.

La Tunisie réaffirme aujourd'hui que la seule option viable au Moyen-Orient est la réalisation d'une paix juste, durable et globale, qui rétablisse les Palestiniens dans leurs droits légitimes et en premier lieu leur droit à un État indépendant. Dans ce contexte, la Tunisie accueille favorablement la déclaration que le Président Bush a faite devant l'Assemblée générale quant à la nécessité de la création d'un État palestinien indépendant. La Tunisie rappelle également sa position quant à la nécessité d'un retrait des forces israéliennes du Golan syrien, ainsi que de la portion du territoire qu'elles continuent d'occuper au sud du Liban.

La question des sanctions continue de se poser et heurte la conscience internationale, en raison des souffrances qu'elles infligent aux civils. Nous formulons l'espoir de voir un consensus international se dégager pour une levée des sanctions imposées à l'Iraq et pour le règlement des questions humanitaires y afférentes, comme la question des ressortissants koweïtiens et autres personnes portés disparus. Le moment est également venu de lever les sanctions contre notre soeur, la Lybie, qui s'est acquittée des obligations liées à la question de Lockerbie.

En tant que membre de la région, la Tunisie s'emploie, par les bons offices de son Président, à renforcer ses relations avec les pays de l'Union du Maghreb arabe, à revitaliser les structures et à orienter l'action de l'Union, qui représente en effet un choix stratégique qui reflète la volonté des peuples de la région d'intégrer leurs États et la conscience de leur complémentarité.

La Tunisie s'efforce également de consolider la concertation et la coopération au sein de l'espace euroméditerranéen, sur la base de l'égalité, du respect mutuel, de la protection des intérêts de toutes les parties et du respect de leurs spécificités respectives, l'objectif étant de réaliser, au service de la sécurité et de la stabilité de la région, un développement solidaire des peuples des deux rives de la Méditerranée.

Fidèle à son attachement au continent africain, la Tunisie a veillé à assurer un départ nouveau pour l'Afrique en appuyant l'Union africaine nouvellement créée, ainsi que la nouvelle Initiative africaine liée au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, que nous soutiendrons efficacement en mettant à contribution le meilleur de ce dont nous disposons, en termes de moyens, d'expériences et de compétences.

Le respect des principes et des objectifs de la Charte des Nations Unies ne peut que conforter l'action

de l'Organisation visant à relever les défis du développement et du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans ce contexte, nous estimons que le rôle de l'Assemblée générale en la matière doit être renforcé, cet organe reflétant la volonté collective des États Membres et la conception démocratique des relations internationales.

Pour ce qui est du Conseil de sécurité, la Tunisie a veillé, tout au long de son mandat au sein de cet important organe, à renforcer son rôle, en préconisant le consensus dans le traitement des diverses questions inscrites à son ordre du jour. Ceci ne peut, à notre avis, qu'accroître la crédibilité du Conseil et améliorer son efficacité.

En février 2001 et lors de sa présidence du Conseil de sécurité, la Tunisie a adopté une approche collective pour traiter les nombreux cas d'instabilité et les foyers de tension dans le monde.

La Tunisie a proposé au Conseil de sécurité la tenue d'un débat sur le thème « Consolidation de la paix : vers une approche globale ». L'issue de ce débat a été une affirmation unanime par les membres du Conseil du lien étroit qui existe entre paix et développement, de la dimension préventive de cette approche, ainsi que de l'importance de la solidarité de la communauté internationale quand il s'agit de prendre les mesures qui s'imposent pour le relèvement des régions en proie à des tensions et des conflits.

Dans ce contexte, je dois souligner la nécessité d'une réforme du Conseil de sécurité, de manière à accroître le nombre de ses membres tant permanents que non permanents, sur la base d'une répartition géographique équitable qui tienne compte des intérêts de tous les pays, surtout des pays en développement.

En contribuant au plan opérationnel à l'instauration de la paix et de la sécurité internationales, la Tunisie participe à nombre d'opérations de maintien de la paix dans le monde, la dernière en date étant sa participation à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), qui a été dirigée efficacement par l'Ambassadeur tunisien Kamal Morjane, en qualité de Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU.

L'élimination des armes de destruction massive représente l'un des enjeux majeurs du maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'importance de la création de zones exemptes d'armes de destruction massive, surtout au Moyen-Orient, est à souligner dans ce contexte.

Les progrès scientifiques et technologiques ont réduit les distances, permis à l'humanité d'enregistrer des avancées considérables dans de nombreux domaines, ainsi que dans la diffusion des idées et le rapprochement des peuples. Mais ces bienfaits ne se sont pas étendus à tous les pays et les aspects positifs de l'accumulation rapide des connaissances n'ont pas touché toutes les populations, notamment celles des pays en développement. L'élargissement du fossé numérique entre pays industrialisés et ceux en développement est préoccupant. Nous estimons que des mesures concrètes doivent être prises, afin que tous les pays puissent profiter des changements technologiques et de la révolution informatique. Dans ce contexte, la Tunisie accueillera la deuxième session du Sommet mondial sur la société de l'information à Tunis en 2005, la première session devant se dérouler en Suisse en 2003. Je tiens à exprimer la gratitude de la Tunisie à tous les pays qui lui ont apporté leur concours à cet effet. Nos remerciements s'adressent également au Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications, M. Yoshio Utsumi, pour le rôle constructif qu'il a joué à cet égard.

Nous espérons que l'Assemblée générale pourra adopter à la présente session, une résolution pour lancer les préparatifs des deux sessions de cette conférence. Nous espérons également que les travaux de cette Conférence aboutiront à l'établissement d'un véritable partenariat informatique mondial entre les pays tant développés qu'en développement.

Notre capacité de relever les défis auxquels nous faisons tous face, y compris la lutte contre le terrorisme, est tributaire de notre volonté de canaliser nos efforts vers une action commune, dans le cadre de notre organisation qui demeure le cadre international idéal pour la réalisation de toutes nos aspirations, fondées sur la coopération, la solidarité, la tolérance et le partenariat, pour le bien-être de l'humanité tout entière.

Mme Mitreva (ex-République yougoslave de Macédoine) (*parle en anglais*) : D'emblée, permettez-moi de transmettre nos condoléances les plus sincères au peuple et au Gouvernement des États-Unis pour l'accident d'avion qui a eu lieu aujourd'hui, ainsi qu'aux familles des victimes, pour les pertes tragiques

qu'ils ont subies. Nos condoléances s'adressent également au peuple et au Gouvernement de la République dominicaine dont de nombreux ressortissants étaient à bord de cet avion.

En réclamant une action concertée contre le terrorisme et l'adhésion urgente de tous les États à toutes les conventions internationales pertinentes, le Sommet du Millénaire a anticipé le besoin d'efforts conjoints plus efficaces et plus globaux, ainsi que d'une plus grande coopération. Les événements tragiques du 11 septembre ont unifié le monde et réaffirmé notre résolution de lutter contre le terrorisme, rassemblés autour de nos valeurs et de nos intérêts communs. Cette attaque terroriste sans précédent a eu lieu au cours de l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations. Le message mortel du terrorisme vise à détruire l'essence même du dialogue en tant que réponse mondiale au conflit et à la violence.

En adoptant plusieurs résolutions, l'Organisation des Nations Unies a donné la preuve de sa solidarité et de sa volonté agissantes de lutter contre le terrorisme. Aujourd'hui, cela a été réaffirmé par la résolution 1377 (2001) du Conseil de sécurité, qui a adopté une déclaration sur l'effort mondial de lutte contre le terrorisme.

En exprimant sa profonde condamnation des attaques ainsi que sa solidarité avec le peuple et le Gouvernement des États-Unis, mon pays, la République de Macédoine, s'est immédiatement associé à l'appel lancé pour mettre en place une coalition antiterroriste internationale mondiale. Nous avons pris des mesures concrètes allant dans le sens des efforts entrepris à l'échelle mondiale et de la coopération établie afin de contenir les activités terroristes.

En riposte au terrorisme, et conscients de son caractère transnational, nous avons aussi proposé la mise en place d'un pacte antiterroriste régional, découlant de notre expérience effroyable du terrorisme au cours des huit derniers mois. Nous avons demandé à la communauté internationale de cesser tout appui financier aux activités terroristes et, dans ce contexte, de renforcer la lutte contre la criminalité organisée, en raison des liens très étroits qui existent entre ces phénomènes malfaisants. Le règlement des conflits régionaux peut également jouer un rôle important dans la lutte contre le terrorisme.

Eu égard aux instruments internationaux pertinents, nous pensons que les conventions des Nations Unies en vigueur établissent un cadre juridique international solide pour mettre en oeuvre un grand nombre de mesures visant à éliminer le terrorisme. Bien que nous appuyons sans réserve l'adoption d'une convention générale relative au terrorisme international et préconisions un consensus sur une définition universelle du terrorisme, leur absence ne devrait pas nous empêcher d'agir.

Il faut agir maintenant, et nous devons tous agir – tous les pays, toutes les régions et toutes les organisations internationales. Rien ne saurait se substituer à la coopération et au partenariat à l'échelle internationale, tout comme rien ne saurait se substituer à la lutte commune contre la criminalité organisée, qui alimente le terrorisme. Mais il y a un aspect dont il nous faut tenir compte : l'adoption de démarches différentes par rapport aux actes de terrorisme sape notre lutte. Il n'y a pas de grand terrorisme ou de petit terrorisme, il n'y a pas un terrorisme international et un terrorisme national, ni un terrorisme qui soit tolérable et un autre qui ne le serait pas. Personne ne doit être autorisé à pratiquer la terreur; les conséquences sont tout aussi dévastatrices. Il nous faut défendre plus vigoureusement que jamais nos valeurs partagées de démocratie, des droits de l'homme et de la primauté du droit. Nous ne devons pas accepter d'être manipulés par l'invocation des différences sociales, économiques, religieuses et politiques pour justifier le terrorisme.

Au cours des 10 dernières années, la République de Macédoine a mis en place une société démocratique, ce qui est un facteur de stabilité dans les Balkans. Notre modèle de relations interethniques a été cité en exemple et a été loué par la communauté internationale. Puis, il y a huit mois, la Macédoine a été le théâtre de violentes attaques terroristes qui ont failli compromettre toutes nos réalisations. Sous le prétexte de lutter pour la minorité et les droits de l'homme, la soi-disant Armée de libération nationale – dont la structure, le commandement, le contrôle et la logistique proviennent du Kosovo – souhaitait parvenir à un seul objectif : la partition de la Macédoine et la modification du tracé des frontières de la région.

Notre réaction à ces attaques s'est faite à la fois sur le plan militaire, politique et diplomatique. L'Accord-cadre du 13 août dernier, qui a été signé par les dirigeants des quatre principaux partis politiques, est le résultat de notre ferme détermination à trouver

une solution politique à la crise comme meilleur moyen de défendre notre pays et de contrecarrer les objectifs des terroristes. Mais je voudrais réitérer que nous défendrons aussi notre pays par d'autres moyens si cela s'avérait nécessaire.

Le coût du terrorisme pour la Macédoine a été élevé : pertes en vies, habitations détruites et milliers de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. La crise a également provoqué la ruine de l'économie et un déficit budgétaire marqué. Elle a eu un effet négatif sur le développement du pays et a accru le chômage et la pauvreté. Je prie donc instamment la communauté internationale, les institutions financières et, en particulier, l'Union européenne, d'examiner nos besoins lors de la prochaine conférence des donateurs et d'envisager la possibilité d'annuler notre dette étrangère.

Je voudrais à ce stade souligner que la communauté internationale fournit un appui politique très ferme à la République de Macédoine. L'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'OTAN jouent un rôle important afin de surmonter la crise, et nous leur en savons gré.

Je voudrais aussi rendre hommage à la réaction rapide du Conseil de sécurité. La prise de conscience du fait que les problèmes de la Macédoine ont été largement inspirés et importés du Kosovo voisin a entraîné l'adoption de la résolution 1345 (2001), par laquelle le Conseil, entre autres, a condamné très fermement la violence extrémiste, y compris les activités terroristes, et a appuyé le Gouvernement macédonien dans ses efforts pour mettre fin à la violence d'une manière conforme à la primauté du droit. Le 26 septembre, le Conseil a adopté la résolution 1371 (2001), qui a appuyé la pleine application de l'Accord-cadre et a rejeté le recours à la violence à des fins politiques. Bien que l'Organisation des Nations Unies n'ait pas été directement impliquée dans la solution de la crise en Macédoine, elle est présente sur le terrain par le biais de ses organismes, travaillant en coopération avec le Gouvernement afin d'atténuer les conséquences de la crise. Nous leur en sommes très reconnaissants aussi.

Malgré les efforts de la République de Macédoine et de la communauté internationale, il y a encore des tentatives visant à bloquer le travail du Parlement et à faire obstacle à la mise en oeuvre de l'Accord-cadre. Les événements survenus récemment dans la région de Tetovo, la mort de trois policiers et l'enlèvement de civils macédoniens sont la preuve que la violence se poursuit. Nous devons tous condamner ces obstacles à la paix et à la stabilité. La Macédoine est décidée à poursuivre la voie de la paix et ne permettra pas à ces événements de troubler notre vision et de nous détourner de nos objectifs principaux qui consistent à forger une démocratie solide à l'intérieur de notre pays et de nous intégrer aux structures euroatlantiques.

L'histoire récente des crises a montré plus que jamais l'importance de la coopération et de la solidarité parmi les pays de notre région, et nous avons agi en conséquence. L'intégration à l'Union européenne et à l'OTAN est un objectif commun de tous les pays de la région de l'Europe du Sud-Est. Nous sommes tous conscients du fait que l'adhésion à ces organisations est la voie de la stabilité et de la prospérité durables.

Nous sommes décidés à prendre part au renforcement de la paix et de la sécurité internationales, à accroître la coopération internationale dans tous les domaines et à renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies. Cette année, la République de Macédoine a présenté un projet de résolution, que la Première Commission a adopté sans vote, sur le maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est. La résolution a été coparrainée par 46 États Membres.

La lutte contre le terrorisme ne doit pas nous détourner des autres objectifs importants de l'Organisation des Nations Unies. Lors du Sommet du Millénaire de l'année dernière, nous avons défini la direction que prendraient les activités futures de l'ONU auxquelles nous sommes attachés : l'élimination de la pauvreté, la lutte contre le sida, la prévention des conflits et la protection de l'environnement. À cette occasion, je voudrais, toutefois, parler de la question des droits et du bien-être des enfants et, dans ce contexte, souligner l'importance de la prochaine session extraordinaire sur les enfants en tant qu'instance permettant d'examiner les progrès réalisés et les mesures complémentaires à prendre en faveur des enfants dans le monde entier.

En outre, la mondialisation demeure une des questions les plus importantes à l'ordre du jour international. Il est évident qu'il y a quelques problèmes essentiels qui doivent être traités

immédiatement. En ce nouveau millénaire, il est essentiel que la communauté internationale traite de l'ordre du jour du développement d'une manière plus adéquate. Nous pensons que l'Organisation des Nations Unies a un rôle majeur à jouer dans ce processus. L'an prochain, la Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable seront les événements les plus importants à cet égard, et nous devons tous contribuer à leur réussite dans toute la mesure de nos moyens. Une autre question importante est le lancement de nouvelles négociations commerciales globales sous les auspices de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), avec un accent particulier sur les problèmes de la marginalisation, du développement durable et de la mise en oeuvre de tous les accords multilatéraux relatifs à l'environnement.

Après le 11 septembre, le monde a changé. Nous devons nous adapter aux nouvelles réalités. Il y a de nombreux défis qui nous attendent et l'ONU doit être mieux préparée à les relever. Cela nécessitera un engagement encore plus grand de notre part. La force et le succès de notre Organisation dépendent de la détermination de tous ses Membres de répondre aux nouvelles réalités d'une manière plus efficace, pertinente et adroite. Nous avons tous notre rôle à jouer à cet égard. C'est la meilleure contribution que nous puissions apporter à l'édification d'un monde meilleur pour tous.

Enfin, mais ce n'est pas le moins important, permettez-moi également de présenter mes sincères félicitations à l'ONU et à son Secrétaire général, Kofi Annan, qui se sont vu décerner le prix Nobel de la paix. C'est une nouvelle preuve de la pertinence durable des principes et valeurs de notre Organisation, tels qu'inscrits dans la Charte des Nations Unies et des remarquables qualités de chef de son Secrétaire général.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Reaz Rahman, Ministre d'État aux affaires étrangères du Bangladesh.

M. Rahman (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je souhaite féliciter chaleureusement M. Han Seung-Soo de son élection unanime à la présidence de l'Assemblée générale. Nous partageons la conviction qu'il insufflera son dynamisme et une perspective nouvelle aux travaux de l'Assemblée.

Je m'associe également aux chaleureux hommages rendus à son prédécesseur, M. Harri Holkeri. Nous félicitons le Secrétaire général, M. Kofi Annan, et son équipe de s'être vu décerner le prix Nobel de la paix pour 2001. Il nous fait honneur à tous. Sa réélection pour un second mandat est un juste hommage à son dévouement, son engagement et tout simplement son dur travail.

La catastrophe du 11 septembre nous a laissé à tous des cicatrices profondes. Elle a entraîné un changement irréversible et des difficultés inévitables. Pourtant, elle a aiguisé et renforcé une détermination commune, une volonté d'acier de combattre et de condamner tous ces actes de violence irrationnels et stupides. Le Bangladesh est déterminé à lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, quels qu'en soient les auteurs et où qu'il se produise. Nous croyons que le terrorisme entrave la paix et la sécurité et crée le chaos politique et l'instabilité économique dans le monde entier.

Nous avons par conséquent promis notre plein appui aux efforts concertés de la communauté internationale pour affronter ce fléau aussi bien, aussi vite et aussi complètement que possible. Nous avons amorcé le processus d'identification de tout point de convergence administratif ou financier possible ou de tout réseau de terroristes supposés. Nous n'avons accordé et nous n'accorderons aucune forme de refuge, de formation ou d'appui à aucune sorte de cellule ou de groupe terroriste. Nous répondons à l'appel du Secrétaire général et nous agissons en vue de devenir partie à un certain nombre d'instruments antiterroristes de l'ONU. Nous souscrivons déjà à la Convention régionale de l'Association sud-asiatique de coopération technique (ASACR) sur la répression du terrorisme (1987) et croyons qu'il est possible de la renforcer.

En tant que membre de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), nous appuyons les efforts pour arriver à un accord sur la rédaction et l'adoption rapides d'une convention générale pour lutter contre le terrorisme, et nous y participons activement. Nous espérons qu'une démarche inclusive sera adoptée afin de nous unir tous dans notre lutte commune contre le terrorisme.

Nous savons que le terrorisme n'a pas de profil constant et qu'il possède de nombreuses variables reflétant la complexité croissante de la société humaine. Mais une chose au moins est certaine : nous

savons ce qu'il n'est pas. Nous devons souligner avec emphase le fait que le terrorisme n'a aucun lien avec aucune religion ni aucune région particulière du monde. C'est un phénomène mondial et il doit être traité comme tel. Nous nous félicitons par conséquent de la déclaration faite par le Président Bush à la 44e séance de l'Assemblée générale, le 10 novembre, durant laquelle il a cité le cheikh de l'université Al-Azhar, le plus ancien établissement islamique d'enseignement supérieur, qui a déclaré que « le terrorisme est une maladie et que l'islam interdit de tuer des civils innocents ».

Des orateurs précédents ont souligné que le fait de braquer la lumière sur le terrorisme ne doit pas nous empêcher de voir qu'il y a d'autres objectifs urgents à poursuivre. D'ailleurs, le terrorisme n'est qu'un aspect des nombreuses forces négatives qui forment la substance de ce que nous appelons la mondialisation et qui comprend les drogues, la criminalité organisée, le transfert illicite d'armes légères, le blanchiment de l'argent, la dégradation de l'environnement et les nouvelles maladies qui ont envahi toutes les sociétés. Nombre de ces symptômes ont des liens intrinsèques et aucun ne respecte les frontières. Ils appellent à des démarches collectives et à une action mondiale concertée.

Du côté positif, deux forces essentielles ont propulsé la mondialisation – la prise de conscience massive des droits individuels et l'impact de la science et de la technologie. La mise en avant des droits individuels, les préoccupations humanitaires et le nouveau droit humanitaire qui se dessine sont reflétés dans les progrès rapides de la démocratie à travers le monde. Les progrès de la science et de la technologie ont comblé le fossé de l'information et de la communication. Ensemble, ces forces ont changé la nature de notre monde, remis en question le contexte et le sens de la souveraineté et suscité un besoin de nouvelles approches dynamiques.

Les changements radicaux qui sont apparus au lendemain de la fin de la guerre froide ont coïncidé au Bangladesh avec le renversement de la dictature militaire, en 1990, et l'avènement de la démocratie. Depuis lors, le Bangladesh a tenu trois élections générales successives qui ont été saluées par tous les observateurs impartiaux, tant nationaux qu'étrangers, comme remarquablement justes et libres. Nous présentons la caractéristique unique d'être la seule démocratie parlementaire où les élections sont, en vertu de la Constitution, conduites par un gouvernement intérimaire au pouvoir pendant une période de 90 jours.

Les racines de la démocratie ont une solide emprise, elles sont étendues et profondes. Aujourd'hui, malgré toutes les limitations du Bangladesh liées à la pauvreté, son peuple a démontré sans équivoque qu'il s'agit d'un pays musulman qui fonctionne bien, qui est modéré et qui se modernise. Les élections les plus récentes, qui ont eu lieu le 1er octobre 2001, ont vu un taux de participation de 75 % dans un électorat de plus de 70 millions de personnes. Ce qui fut extraordinaire, c'est le nombre sans précédent de femmes qui ont exercé librement leur droit de vote.

Dans une démonstration irréfragable de soutien, le peuple a reconduit au pouvoir l'alliance de quatre partis menée par le Premier Ministre Begum Khaleda Zia, avec une majorité de plus des deux tiers des sièges au Parlement bangladais. C'est une adhésion extraordinaire à la démocratie et un triomphe pour celle-ci. Cela impose aussi au Gouvernement la lourde responsabilité de se montrer à la hauteur de ce mandat massif.

Le Premier Ministre du Bangladesh, Begum Khaleda Zia, a agi avec fermeté. Le nouveau Gouvernement est déterminé à consolider et développer une structure durable de démocratie avec la participation de l'opposition. Le premier souci est de rétablir l'ordre public et de garantir la paix sociale, l'harmonie et la justice afin d'améliorer notre capacité de lutter contre la pauvreté, l'analphabétisme et le sous-développement. Quatre éléments sont à la base de notre programme économique : réduire la pauvreté, accroître la productivité rurale, développer le commerce et encourager l'investissement.

En cherchant à mettre en oeuvre ces éléments clefs, le Gouvernement va raffiner sa stratégie en quatre volets élaborée pour la période de 1991 à 1996, qui consistait à encourager la réforme macroéconomique, à stimuler le secteur privé, à accroître la qualité et la quantité des dépenses en matière de développement et à se concentrer sur la qualité, et non la quantité, de l'investissement. Il y a aura un élan évident vers une diplomatie économique agressive dans le sillage de la mondialisation, qui exige une interaction plus étroite entre la politique nationale et la politique étrangère, et qui a entraîné une concurrence féroce pour un plus grand accès aux marchés, aux ressources et aux investissements, le

transfert des technologies et les possibilités d'emploi à l'étranger.

En cherchant à atteindre l'objectif primordial qui consiste à soulager la pauvreté, il importe de mettre la population au centre de toutes les politiques publiques.

Dans le domaine de la politique étrangère, l'une des tâches fondamentales est de renforcer les relations de coopération, mutuelles et bénéfiques, avec tous les pays, et de consolider notre image à l'étranger en tant que membre responsable, stable, modéré, démocratique et productif de la communauté mondiale.

Notre politique constante est de maintenir des relations étroites et amicales avec nos voisins sur la base de l'égalité, du respect mutuel, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et du règlement des questions bilatérales en suspens par le dialogue et la négociation. Nous avons ressenti une certaine satisfaction lorsque, peu de temps après la formation du nouveau gouvernement, des envoyés spéciaux des dirigeants de l'Inde et du Pakistan sont venus au Bangladesh, faisant ainsi un geste de bonne volonté destiné à renouveler et à raviver les liens entre nos pays.

Dans notre région, l'un des objectifs prioritaires sera de redonner élan et crédibilité à l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR). Nous sommes particulièrement satisfaits de voir que le douzième Sommet de l'ASACR, qui avait été reporté, est maintenant prévu du 4 au 6 janvier 2002 à Katmandou, au Népal. Il est d'une importance vitale que ce premier sommet des dirigeants de l'Asie du Sud au cours du millénaire permette d'élaborer une vision nouvelle pour l'avenir de la région, qui non seulement englobera son mandat socioéconomique, mais aussi visera la réduction des tensions, la normalisation des relations et la création d'un climat de confiance émanant d'une large base.

Le Bangladesh estime que le défi en matière de sécurité le plus important auquel l'Asie du Sud est confrontée, c'est la promotion de la croissance durable, de la réforme et du développement. La nuclefarisation de l'Asie du Sud a accru les préoccupations en matière de sécurité dans la région. Le Bangladesh partage l'opinion selon laquelle la sécurité va au-delà des armes qu'une nation possède et comporte l'augmentation du niveau de vie et l'édification de démocraties stables et saines. Le lien entre développement et sécurité est donc crucial en Asie du Sud. C'est le raisonnement qui a mené à la création de l'ASACR. La principale motivation – telle qu'énoncée par feu le Président Ziaur Rhaman – était d'améliorer de façon manifeste la qualité de vie du grand nombre dans un climat de paix.

Dans le contexte mondial, l'une des priorités majeures du Bangladesh sera de jouer un rôle actif en prenant des initiatives concrètes dans toutes les instances socioéconomiques, de promouvoir la cause des pays en développement dans leur ensemble et des pays les moins avancés en particulier et, surtout, de faire en sorte que l'on continue à accorder un traitement spécial aux plus pauvres d'entre les pauvres.

Conformément à notre Constitution, l'un des objectifs fondamentaux du Bangladesh est de renforcer le rôle de l'ONU en tant qu'organe central pour la gestion coopérative des problèmes du monde. Le Bangladesh continuera de contribuer activement au règlement pacifique des différends, de consolider la sécurité collective et la paix. Notre engagement en faveur du maintien de la paix demeure ferme et s'est manifesté avec la participation de contingents militaires et civils bangladais dans de nombreuses régions où sévissent des conflits simultanés. Nous sommes infiniment fiers d'être actuellement le plus important fournisseur de casques bleus : nous servons dans 10 missions de l'ONU. Dans le domaine du maintien de la paix, nous pensons que les recommandations du Groupe Brahimi offrent une bonne base, et nous estimons que le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) devrait être outillé adéquatement pour faire face à ces exigences. Le Bangladesh est fermement convaincu que la question de la représentation des pays fournisseurs de contingents dans les composantes militaire, de police civile et diplomatique du DOMP et d'autres départements, ainsi que dans l'état-major des missions, devrait être sérieusement examinée dans le contexte du schéma d'élargissement proposé.

Le mandat du Bangladesh au Conseil de sécurité va bientôt prendre fin. Nous avons cherché à assumer cette responsabilité avec pragmatisme et modération. Nous avons tenté de rendre les travaux du Conseil plus transparents, ouverts et actifs, et d'élaborer une interface efficace entre le Conseil et l'ensemble des Membres afin de tenir compte des aspirations de tous sur des questions d'intérêt commun.

À l'heure actuelle, certaines questions aussi bien politiques qu'économiques ont acquis une importance centrale, et notre attention est centrée sur elles. La plus importante de ces questions est la situation en Afghanistan. Le Bangladesh fait partie d'une coalition internationale qui cherche à établir en Afghanistan, dès que possible, une structure sociale, politique et économique qui soit stable et durable. Nous espérons que le peuple afghan aura vraiment la chance de choisir son propre système de gouvernance, conformément aux valeurs humaines et aux pratiques démocratiques, dans un régime qui remplacera celui des Taliban. Ce gouvernement devrait avoir une large base en plus d'être multiethnique, représentatif sur le plan démographique et celui de l'équité, sensible aux besoins du peuple afghan et acceptable pour la population du pays, les pays voisins et la communauté internationale. Nous nous félicitons des efforts visant à mettre l'accent sur des solutions positives et définitives aux problèmes de l'Afghanistan, surtout des efforts déployés avec l'aide de l'ONU pour former un gouvernement de transition acceptable à la population afghane. Nous nous félicitons également de deux projets clefs : premièrement, un énorme plan de reconstruction et de redressement et des efforts visant à mobiliser le financement nécessaire; deuxièmement, une attention particulière aux façons de faciliter le retour des réfugiés. La vaste tragédie humanitaire en Afghanistan revêt une importance immédiate, de même que la nécessité de circonscrire et réduire au minimum les pertes en vies humaines et d'apporter une assistance immédiate aux réfugiés et aux personnes déplacées.

Même si de nouvelles menaces à la paix, à la sécurité et à stabilité économique apparaissent, les anciennes menaces sont toujours présentes. L'occupation, les conflits entre États et à l'intérieur d'États, surtout au Moyen-Orient, en Afrique et dans les Balkans, continue de menacer la paix et la stabilité régionales et mondiales. Nous sommes particulièrement préoccupés par la détérioration constante de la situation en Palestine, qui découle d'un empiètement sur les territoires palestiniens et des représailles collectives infligées aux Palestiniens. Le Bangladesh continuera d'appuyer sans faiblesse le droit légitime du peuple palestinien de créer rapidement son propre État, avec Jérusalem pour capitale.

À l'heure actuelle, la pauvreté demeure, moralement et d'un point de vue humanitaire, la grande gageure de notre époque, et l'on doit s'y attaquer de façon prioritaire. Le Secrétaire général nous a rappelé les engagements pris par nos dirigeants, lors du Sommet du Millénaire l'an dernier, afin d'éliminer ce fléau.

Le rôle de l'appui financier externe dans le processus de développement revêt une importance plus grande étant donné qu'une meilleure éducation, de plus grandes connaissances et compétences, et une sensibilisation accrue doivent être intégrés efficacement au mécanisme du marché économique mondial. Dans ce contexte, nous attendons avec intérêt la Conférence internationale sur le financement du développement, qui aura lieu à Monterrey, en mars 2002.

Au cours des dernières décennies, l'accès aux marchés mondiaux a été sérieusement limité pour les produits des pays en développement en général et des pays les moins avancés en particulier. Dans ce contexte, le Bangladesh demande aux partenaires pour le développement d'élargir l'accès commercial, notamment en offrant un accès en franchise de droits et sans contingentement pour les produits des pays les moins avancés, cela sur une base sûre, à long terme et prévisible, avec des règles d'origine réalistes et flexibles tenant compte de la capacité industrielle des pays les moins avancés. Nous espérons que la réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, en cours à Doha, sera centrée efficacement sur les obligations de mettre en oeuvre les engagements pris plus tôt au cours des Négociations d'Uruguay. Le remboursement de la dette représente aussi un énorme fardeau pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés. Nous demandons instamment aux pays industrialisés d'élargir l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) afin que plus de pays en développement endettés puissent y participer, en particulier les pays les moins avancés.

Le Bangladesh s'est engagé à renforcer et à assurer le suivi de nombreuses idées visant à accroître la capacité de l'ONU de jouer un rôle de chef de file, en particulier celle de l'Assemblée générale. Le Bangladesh appuie fermement l'idée de créer une meilleure coordination entre les principaux organes de l'ONU, surtout entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, afin d'élaborer une stratégie à long terme en vue d'une paix et d'un développement durables.

Pour conclure, je voudrais dire que ce n'est pas le manque de ressources qui empêche la promotion d'une perspective collective et partagée face aux défis communs. Nous devons peut-être trouver la détermination et le courage d'élaborer une approche collective et inclusive pour mener des actions pragmatiques tournées vers l'avenir. Les défis du XXIe siècle nous rappellent une fois de plus que nous devons rechercher l'harmonie par la diversité, la paix par le dialogue, et la prospérité par la coopération mutuelle. L'ONU offre le mécanisme le plus approprié et le plus central pour promouvoir nos aspirations et objectifs les meilleurs. La voie de la paix a toujours été difficile, mais ce sont les aspirations à la paix, au progrès et à la justice qui nous ont incités à travailler pour un avenir meilleur.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je suis heureux d'informer les membres que nous avons entendu le dernier orateur dans le débat général. Toutefois, quelques représentants ont demandé la parole au titre du droit de réponse.

Puis-je rappeler aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations faites au titre du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention, et à cinq pour la seconde, et ces déclarations doivent être faites par les délégations depuis leur siège.

M. Mahmoud (République islamique d'Iran) : Ce matin, le représentant des Émirats arabes unis a présenté des revendications inacceptables contre l'intégrité territoriale de mon pays. Comme nous avons clairement et à maintes reprises fait connaître officiellement notre position sur cette question, je ne vais pas entrer dans les détails.

La République islamique d'Iran est pleinement résolue à respecter ses obligations internationales, en particulier celles émanant de l'accord de 1971. En fin de compte, nous pensons que les malentendus sur l'interprétation ou l'application de cet accord, le cas échéant, doivent être abordés avec bonne volonté et par le biais de mécanismes mutuellement convenus afin de trouver une solution à l'amiable.

M. Eldon (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais répondre brièvement aux observations que le Ministre des affaires étrangères de l'Espagne a faites aujourd'hui à propos de Gibraltar. La position de longue date du Gouvernement britannique sur cette question est bien connue, et nous continuons de rester fidèle à l'engagement pris envers la population de Gibraltar qui est énoncé dans le préambule à la Constitution de 1969 de Gibraltar, qui consacre le principe du consentement de la population de Gibraltar à tout changement de souveraineté.

Le Gouvernement britannique partage le point de vue de l'Espagne, à savoir que les questions touchant Gibraltar ne peuvent être réglées que par le dialogue, tout comme celui que nous avons repris récemment avec l'Espagne en vertu du Processus de Bruxelles. Nous attachons une grande importance à la poursuite de ce dialogue avec l'Espagne comme moyen d'élaborer un meilleur avenir pour la population de Gibraltar, et tout comme l'Espagne, nous nous féliciterions de la présence du Ministre principal de Gibraltar aux futures réunions ministérielles.

M. Al-Shamsi (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je ne m'attendais pas à ce que l'appel, l'invitation positive au dialogue lancée ce matin au Gouvernement iranien incite la délégation iranienne à demander un droit de réponse. En réponse au droit de réponse exercé par l'Iran, je souhaite dire que mon pays regrette les refus répétés opposés à nos initiatives pacifiques visant à résoudre le problème des trois îles occupées par le biais de négociations bilatérales ou de la Cour internationale de Justice. L'Iran continue son occupation civile et militaire de ces îles. Ce qui nous déçoit, c'est que l'Iran est prêt à traiter uniquement des questions marginales résultant de l'occupation, et non pas de la question de fond qu'est l'occupation elle-même. Les réalités historiques et les documents que nous possédons réfutent les revendications illégales de l'Iran sur ces îles.

Nous espérons vivement que le Gouvernement iranien réexaminera sa politique inacceptable et acceptera nos initiatives de paix réitérées aujourd'hui, afin que nous puissions parvenir à une solution juste et globale qui restitue ces îles à leurs propriétaires légitimes, en réponse à la proposition faite par l'Iran pour un dialogue entre les civilisations.

La séance est levée à 19 h 30.